

Private Seed Sector Development

RAPPORT ANNUEL 2023



Table de matières

LISTE DES ABBREVIATIONS.....	ii
Liste des tableaux et figures	iii
RESUME EXECUTIF	1
I. INTRODUCTION GENERALE.....	4
II.PRODUCTION, VENTE ET DISTRIBUTION DES SEMENCES	6
II.1. Aperçu des partenaires, des cultures et des emplacements géographiques.....	6
II.2. Objectifs du partenariat et résultats atteints.....	9
III. PROFESSIONNALISATION DES PRODUCTEURS BURUNDAIS DE SEMENCES	9
III.1. Appui aux entreprises semencières pour la mise en œuvre des activités d'innovation.	9
III.2. Formation des entreprises semencières.....	10
IV. PRODUCTION ET VENTE DES SEMENCES DE MAÏS HYBRIDES AU BURUNDI.....	17
IV.1. COMPAGNIE SEMENCIERE SETRACO.....	17
V. ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX AFFAIRES.....	18
V.1. REALISATIONS DES ACTIVITES DE L'ONCCS	18
V.2. REALISATION DES ACTIVITES DE LA DPFAPFNL.....	23
V. 3. REALISATION DES ACTIVITES DE L'ISABU	25
V.4. REALISATION DES ACTIVITES DU COPROSEBU	29
VI. COMMUNICATION	30
VII. L'intégration genre dans les activités de PSSD	30
1. Réalisations importantes de l'année 2023 :.....	30
VIII. PARTENARIAT ET SYNERGIES AVEC LES AUTRES PROJETS	33
IX SUIVI-EVALUATION.....	35
IX. 1. Evaluation finale du projet.....	35
X. LECONS APPRISES	36
XI. DURABILITE DU PROJET	36
XIII. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS.....	38
ANNEXES	A

LISTE DES ABBREVIATIONS

ADB	Agence de Développement du Burundi
ADPR	Agence pour le Développement du Peuple Rural
ANACOOOP	Agence Nationale de Promotion et de Régulation des Sociétés Coopératives au Burundi
BPEAE	Bureau provincial de l'Environnement de l'agriculture et de l'Élevage
BRB	Banque de la République du Burundi
CNS	Commission National Semencière
CNTHV	Comité National Technique de l'Homologation des Variétés
COPROSEBU	Collectif des Producteurs des Semences du Burundi
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
DHS	Distinction Homogénéité et Stabilité
DPFAPFNL	Direction de la Promotion des Filières Agricoles et des Produits Forestiers Non Ligneux
EKN	Embassy of kingdom of Netherlands
ENAB	Enquête Nationale Agricole du Burundi
GIFS	Gestion intégrée de la fertilité des sols
IRRI	International Rice Research Institute
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISSD	Integrated Seed Sector Development
KIT	Royal Tropical Institute
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement de l'agriculture et l'Élevage
NASECO	Nalweyo Seed Company
ODD	Objectifs pour Développement Durable
ONCCS	Office National de Contrôle et de Certification des Semences
ONG	Organisations Non Gouvernemental
OPV	Open pollinated varieties
PAGRIS	Pagris Projet D'appui Pour une Gestion Responsable et Intégrée des Sols
PSD	Private Sector Development
PSSD	Private Seed Sector Development
SETRACO	Seed Trade Company
SOVERT	Société de Valorisation de l'Espace et de Transformation
UCODE	Union des Coopératives pour le Développement
VAT	Valeur Agronomique et Technologique

Liste des tableaux et figures

LES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des partenaires PSSD par année.	8
Tableau 2 : Nombre de participants aux journées champêtres de 2019 à fin 2023	13
Ci-dessous le tableau détaillé des ventes par culture et les ménages agricoles servis en semences certifiées	
Tableau 3: Quantités des semences vendues aux ménages agricoles en 2023	14
Tableau 4 : Quantités de ventes des semences (en tonne) depuis 2019 à 2023	15
Tableau 5 : Nombre de Ménages agricoles acheteurs des semences par sexe et par culture de 2019 à 2023	15
Tableau 6 : Nombre d'emplois créés par sexe en 2023	16
Tableau 7 : Nombre d'emplois créés par sexe de 2021 à 2023	17
Tableau 8 : Nombre de variétés homologuées par année	20
Tableau 9 : Quantité de semences certifiées en tonne de 2019 à 2023 (tonne)	21
Tableau 10: Quantité de semences emballées de 2019 à 2023 (tonne)	22
Tableau 11: Quantités de semences distribuées pour la catégorie des prébase, saison 2023B	23
Tableau 12 : Quantité de semences distribuées pour la saison 2024A	24
Tableau 13 : Quantités des semences pré commandées en Kg pour l'année 2023	24
Tableau 14: Quantités de semences précommandées de 2020 à 2024 pour les 3 cultures cibles du projet	25
Tableau 15 : Production des mini tubercules par l'ISABU et privés par année	26
Tableau 16: Quantité de semences de pré-base pour les nouvelles variétés de PDT produites dans le cadre du Projet PSSD	27
Tableau 17: Quantité de semences de pré-base de haricot produites dans le cadre du Projet PSSD	28
Tableau 18 : Quantité de semences de pré-base pour les nouvelles variétés de maïs	28
Tableau 19: Nombre d'emplois créés par sexe et par culture en 2023	32
Tableau 20 : Synthèse du nombre d'emplois créés par sexe et par culture de 2021 à 2023	32
Tableau 21 : Champs de démonstrations installés par les entrepreneurs sevrés	37

LES FIGURES

Figure 1: Projets cofinancés 2019-2023	8
Figure 2 : Nombre de Champs démonstration installés par Culture en 2023	12
Figure 3: Nombre de champs de démonstrations installés de 2019 à 2023	12
Figure 4: Participants aux journées champêtres en 2023 A	13
Figure 5: Parcelles semencières suivi par les inspecteurs en % pour année 2023	19
Figure 6 : Augmentation sensible de semences certifiées en raison des appuis du projet PSSD.	19
Figure 7: Evolution des champs suivis par les inspecteurs accrédités en % de 2019 à 2023	21
Figure 8 : Quantités de semences emballées par ONCCS de 2019-2023 en comparaison.....	22
Figure 9 : Pourcentage des entreprises gérées par les femmes	31
Figure 10: Quantités de semences en tonnes vendues par les entrepreneurs sevrés	36
Figure 11 : Le nombre de points de vente Opérationnel.....	37

RESUME EXECUTIF

Le projet PSSD a mis en œuvre des activités de développement des systèmes de marché relatifs à la production, à la vente et à la distribution des semences depuis le 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2023. Les résultats atteints au cours de ces cinq années de mise en œuvre sont les suivants :

1. 75241 petits agriculteurs ont acheté des semences certifiées auprès des partenaires du PSSD en 2023. Cela représente une augmentation de 7,2 fois par rapport à 2019 où le nombre de petits exploitants qui avaient acheté les semences certifiées étaient de 10.394. Actuellement, **335 855** producteurs ont acheté des semences auprès des partenaires du PSSD sur un nombre de **178 000** ménages prévus dans le Projet, soit un taux de réalisation de **188,3%**. Faisant référence à 1 740 546 ménages qui sont dans l'ENAB 2018, le Projet a pu servir **19,2%** des ménages agricoles burundais en semences certifiées. Il est à signaler que les clients qui avaient acheté les semences en 2019 et qui sont revenus en 2020 sont au nombre de 11 963 portant ainsi à 109 713 clients effectifs en 2020. Ce nombre a augmenté visiblement en 2021 où on constate que 23 283 anciens clients de 2020 sont revenus pour acheter des semences permettant ainsi d'arriver à un effectif de 121.295 clients avec l'année 2021. Pour l'année 2022, le nombre de clients qui sont revenus pour acheter les semences certifiées auprès des entrepreneurs partenaires du projet sont au nombre de 8 392 exploitants agricoles. En 2023, le nombre de clients qui sont revenus pour acheter les semences auprès des partenaires du projet sont au nombre de 42 563 exploitants agricoles

- 2.** Le nombre d'entrepreneurs semenciers ayant un contrat avec le projet PSSD est passé de 33 en 2019 à 57 en 2020, 78 en 2021, puis à 77 en 2022 et à 88 en 2023. Ainsi depuis le début du projet, le nombre d'entreprises semencières appuyés est de **333**.
- 3. 21 199 champs** de démonstrations sur les cultures de maïs, haricot, pomme de terre et les semences maraichères ont été installés par les partenaires privés du Projet dans les ménages agricoles dont 2380 champs de démonstration en 2023, 1 569 champs de démonstrations en 2022, 7 158 champs de démonstrations en 2021, 6.355 installés en 2020 et 3 576 en 2019.
- 4.** En 2023, **27 794 exploitants** agricoles ont reçu une formation sur les bonnes pratiques agricoles autour des champs de démonstrations contre 36 965 agriculteurs formés en 2022, 46 060 agriculteurs formés en 2021 ; 53 024 producteurs formés en 2020 et 41 647 exploitants formés en 2019. Ainsi depuis le début du projet, **206 490 petits exploitants agricoles** ont été formés soit une augmentation de 4,9 fois depuis le début du projet. Le nombre de femmes ayant participé aux formations sur les champs est **94 645 femmes, soit un taux de participation de 45,8%** ;
- 5.** Au cours de l'année 2023, **2 856 MT** de semences ont été vendues contre 1 281 MT en 2022, 1 957,8 MT en 2021, 1 421 MT en 2020 et 357,9 Tonnes en 2019. A ce jour, la quantité totale de semences vendues à aux petits exploitants agricoles est de **7 879 MT**

6. Sur un total de **335 855 clients** ayant achetés les semences certifiées depuis le début du Projet, **126 267 sont des femmes** avec une proportion d'achat de **37,6 %**. Les femmes représentent **35,4 %** de tous les clients des semences de maïs composite, **40,9 %** de tous les clients des semences de maïs hybride, **41,2 %** de tous les clients des semences de haricot et **35,5%** de tous les clients de semences de pommes de terre ;
7. En ce qui concerne les activités de PSSD favorisant la création d'un environnement favorable aux affaires qui soutiennent les investissements du secteur privé dans l'industrie des semences, les résultats suivants ont été enregistrés depuis le début du projet jusqu'en 2023 : **Les inspecteurs accrédités** ont augmenté leurs prestations. En 2019, ils ont inspecté 27 % des superficies semencières totales tandis qu'en 2020, ils ont inspecté 34 % des superficies et en 2021, ils ont fait le suivi de 40,33% des parcelles semencières et en 2022, ils ont amélioré leurs performances jusqu'à atteindre un taux de suivi des champs semenciers de 48,3% et en fin en 2023, le taux d'inspection est allé jusqu'au moitié des parcelles semencières inspectées, soit 49,5%. Parallèlement, les superficies inspectées par les inspecteurs officiels ont diminué en passant de 73 % en 2019 à 66% en 2020, de 59,67% en 2021 à 51,7% en 2022 et puis de 50,5% en 2023.
8. Le temps d'analyse des semences sèches continue à diminuer. Durant les trois années successives (2021 à 2023), la période minimale d'analyse est passée de **6 à 5 jours**. Ce temps a été réduit 5 fois comparativement à 2018 où ce temps est estimé à 30 jours. Cette performance est le résultat de l'acquisition de deux appareils très performants à savoir un compteur à grain électrique et un humidimètre grâce à l'appui du projet PSSD à l'ONCCS.

En effet le comptage manuel pour déterminer le poids de 1000 graines ainsi que la détermination du taux d'humidité des graines demandaient beaucoup de temps. De plus, l'accréditation pour le prélèvement des échantillons a réduit le temps d'échantillonnage réalisé antérieurement à 100 % par les inspecteurs officiels ;

9. Pour l'année 2023, le taux de semences emballées par rapport à la quantité analysée et conforme aux normes de qualité représente 25,7 % pour la pomme de terre, 31 % pour le maïs et 15,1 % pour le haricot.

La moyenne est de 25,1 % pour l'exercice 2023 ;

10. La quantité de semences certifiées depuis le début du Projet est de **31 441 MT** dont 6 9 401,4 MT certifiées en 2023, 477,5 MT certifiées en 2022, 8 680,6 MT certifiées en 2021, 4321 Tonnes en 2020 et 2560,9 Tonnes certifiées au début du Projet en 2019.
11. Le volume des semences emballées et étiquetées a sensiblement augmenté depuis le début du projet pour chaque culture :
 - Pomme de terre : 1942,7 tonnes en 2023 par rapport à 753,3 tonnes en 2019 soit une augmentation d'environ 2,5 fois ;
 - Haricot : 141,9 tonnes en 2023 contre 42,7 tonnes en 2019 soit une augmentation de plus de 3,3 fois ;
 - Maïs : 284 tonnes en 2022 par rapport à 32 tonnes en 2019 soit une hausse de 8,8 fois.
12. 1534,1 tonnes de semences ont été précommandées en 2023 contre 838,206 tonnes de semences en 2022, 660,3 tonnes en 2021 et 287 Tonnes en 2019, ce qui représente une augmentation de 5,3 fois ;

13. 6 entrepreneurs privés ont produit 879 517 mini tubercules en 2023 tandis que l'ISABU a produit 529 595 mini tubercules. La production des mini tubercules par les privés représente ainsi 62,4 % alors qu'en 2022, la part des privés dans la production des mini tubercules était de 51%. De plus, le nombre de société semencière possédant des serres sont aujourd'hui au nombre de 9 avec une capacité de production de plus 1 millions de Mini tubercules par saison.
14. En 2023, 529 595 mini-tubercules de pomme de terre ont été produites par ISABU contre 441 033 mini-tubercules produites en 2022
15. 1 409 112 mini-tubercules de pomme de terre ont été produites en 2023 contre 901 078 mini tubercules produits en 2022 puis 610 199 en 2021 et 299 249 mini tubercules en 2020.
16. Depuis le début du Projet PSSD, **62 nouvelles variétés** ont été homologuées dont **44 nouvelles variétés régionales** (14 variétés de haricot bio fortifiées, 7 variétés de maïs composite, 19 variétés de maïs hybride et 4 variétés de pomme de terre).

En plus de 3 cultures prioritaires du projet, le CTNHV a homologué 36 variétés dont 11 de sorgho, 5 de manioc et 2 de maïs, 18 de canne à sucre et 1 de Piment

17. En 2022, 3000 kg de semences de haricot de la catégorie de souches ont été produites.
18. Au total 77 spots publicitaires ont été diffusées sur 5 radios à raison de 2 diffusions par radio et par spot avec l'objet d'informer les clients sur les lieux d'approvisionnement en semences, et d'autre part de sensibiliser les producteurs sur la plus-value de l'utilisation des semences certifiées. De plus, 53 entrepreneurs semenciers ont produit des spots publicitaires sur les mini-foires avec 3 diffusions par entrepreneurs semenciers soit au total 159 spots diffusés.
19. Deux outils d'information ont été produit, il s'agit d'un film documentaire et d'une brochure d'impact des réalisations du Projet PSSD.
20. Un document de l'étude d'impact qui montre les résultats du Projet a été produit, et est disponible.
21. Le rapport de l'évaluation finale du projet PSSD est également disponible.

I. INTRODUCTION GENERALE

IFDC met en œuvre le projet de développement du secteur privé des semences (PSSD). Ce dernier vise à doubler la production et les revenus pour 178 000 ménages agricoles du Burundi. Pour atteindre cet objectif, le PSSD utilise des stratégies permettant d'assurer un accès durable aux semences certifiées et aux services d'appui-conseil agricole. Le projet PSSD appuie les entreprises semencières burundaises et internationales pour piloter des innovations liées à la production et à la vente et à la distribution de semences aux petits producteurs. Le projet met en œuvre ces activités en élaborant des stratégies de vente adaptées aux besoins des ménages d'agriculteurs. Ces stratégies sont entre autres :

1. La vente de semences en micro-emballages
2. Le développement des capacités de vente et distribution par :
 - La mise en place des points de vente ruraux ;
 - L'utilisation des agents de vente mobiles ;
 - La mise en place des micro-parcelles de démonstration ;
 - L'organisation des mini foires semencières
 - Le développement des stratégies de communication axées sur une éducation adaptée aux agriculteurs ;
 - Le développement du matériel de promotion adapté au contexte des agriculteurs.

Le projet appuie également les entreprises semencières à accroître l'efficacité de leur production grâce à la fourniture d'un appui technique et financier ciblé notamment pour :

1. L'acquisition des infrastructures essentielles ;
2. L'intensification de la production des semences.

En outre, le projet PSSD soutient les initiatives visant à améliorer l'environnement favorable aux affaires en ce qui concerne la production et les ventes de semences au Burundi. L'objectif global du projet est d'assurer la disponibilité et l'utilisation des semences de haute qualité grâce à la mise en place d'un secteur semencier commercialement viable et autonome.

De cette façon, le projet PSSD vise à contribuer aux engagements du Royaume des Pays-Bas concernant l'Objectif de Développement Durable (ODD) surtout dans son 2ème axe- Faim zéro. Le projet rejoint aussi la mission du gouvernement du Burundi dans sa politique de permettre à chaque bouche d'avoir quoi mangé et la monnaie à chaque poche.

Le projet vise notamment à contribuer à l'engagement du Royaume des Pays-Bas en faveur de l'Objectif 2.3:

« D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les peuples autochtones, les agriculteurs familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, grâce à un accès sûr et égal à la terre, aux autres ressources et intrants productifs, aux connaissances, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités de création de valeur ajoutée et d'emploi non agricole »

L'ambassade du Royaume des Pays-Bas au Burundi a demandé que le projet PSSD rende compte des progrès réalisés sur les 8 indicateurs suivants du cadre de résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (FNS) de 2018 qui alimentent directement les engagements pris au titre de l'Objectif 2.3 des ODD :

Résultats :

- 2.1. Nombre d'exploitations familiales dont la productivité et/ou le revenu a augmenté
- 2.2. Nombre d'exploitations familiales ayant un meilleur accès aux marchés des intrants et/ou aux marchés de sortie de leur production des extrants

Résultats intermédiaires :

- 2.x.1. Nombre d'exploitations familiales directement touchées
- 2.x.2. Nombre d'exploitations familiales indirectement touchées

Facilitateurs :

- 4.1. Nombre d'agriculteurs qui ont adopté les résultats de la recherche, les connaissances et les nouvelles technologies
 - 4.3. Nombre d'établissements du savoir pertinents pour le FNS qui obtiennent de meilleurs résultats
 - 5.1. Nombre d'emplois soutenus dans les filières/filières agricoles
 - 5.3. Nombre d'entreprises co-investissant dans les activités du FNS
- Le projet PSSD a proposé de rendre compte des progrès réalisés sur un indicateur supplémentaire, à savoir :
- 7.1. Nombre d'améliorations apportées aux principales politiques/lois (inter)nationales du FNS.

II.PRODUCTION, VENTE ET DISTRIBUTION DES SEMENCES

Les activités du projet visent à développer les entreprises semencières et à créer un environnement favorable pour offrir des services susceptibles de créer de meilleures conditions d'accès aux semences de qualité pour les petits producteurs. Les entrepreneurs partenaires sont pro-actifs et sont prêts à s'engager eux-mêmes pour piloter et s'approprier les activités innovatives de vente, distribution des semences auprès des petits producteurs. L'atteinte de cet objectif suppose qu'il faut rendre plus professionnel les entreprises semencières afin qu'elles puissent prendre en main des activités de production et de commercialisation (promotion, vente, distribution, etc.) des semences pour assurer la durabilité.

Les principales stratégies développées et utilisées par le projet PSSD pour garantir aux ménages agricoles l'accès aux semences certifiées et aux services de conseil sont :

1. *Accès physique aux semences par :*

- La mise en place des points de vente ruraux par les entrepreneurs semenciers dans des centres à forte concentration de population et/ou de commerce ;
- La vente des semences dans des endroits les plus reculés par des agents mobiles ;

2. *Accès physique aux services d'appui-conseil par :*

- L'installation des micro-parcelles de démonstration rurales par les entrepreneurs semenciers et leurs agronomes dans la communauté rurale
- Les messages de publicité via les agents de vente mobile ou à travers les radios communautaires implantées dans les Provinces/ Communes.
- La vente de proximité des semences certifiées et emballées à travers les points de vente ruraux implantées dans la communauté et dans les centres de négoce ;

3. *Accès financier aux semences par :*

- Les semences emballées dans des petits lots ou micro-emballage avec logos et marque de l'entrepreneur ;
- La production des semences certifiées en quantité suffisante ;
- La mise en œuvre des canaux de distribution et de communication spécialisés et adaptés, comme indiqué ci-dessus.
- L'organisation des mini foires semencières dans des localités et à la période choisies par l'entrepreneur.

II.1. Aperçu des partenaires, des cultures et des emplacements géographiques

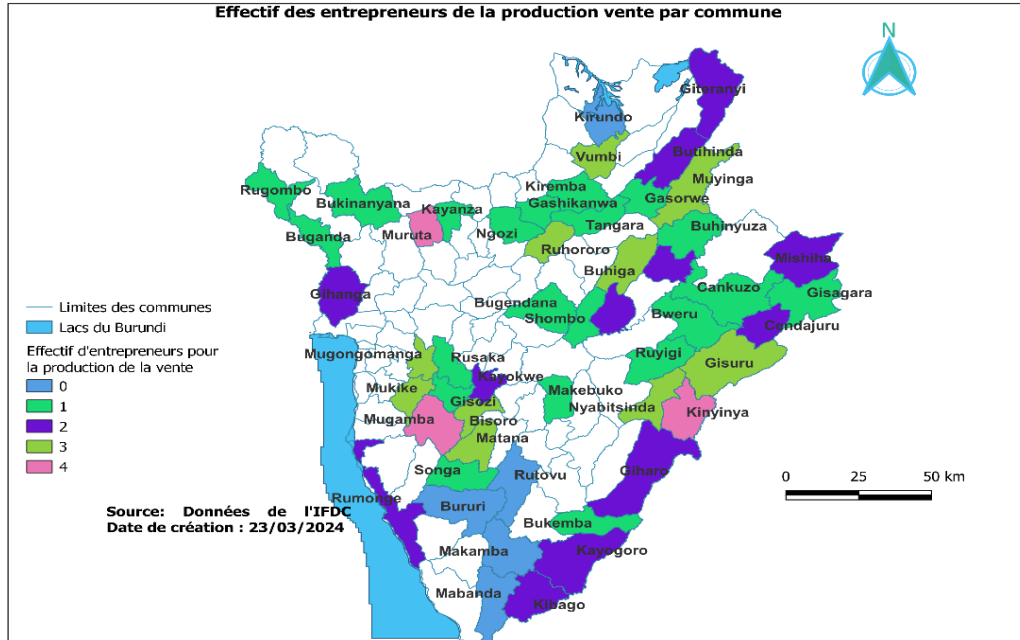
Les activités du projet PSSD portent sur la production des semences, la vente des semences de la catégorie des certifiées aux ménage agricoles pour les 4 principales cultures cibles du projet qui sont la pomme de terre, le maïs le haricot et les semences maraîchères de qualité.

Ces activités sont mises en œuvre à travers des partenariats publics-privés.

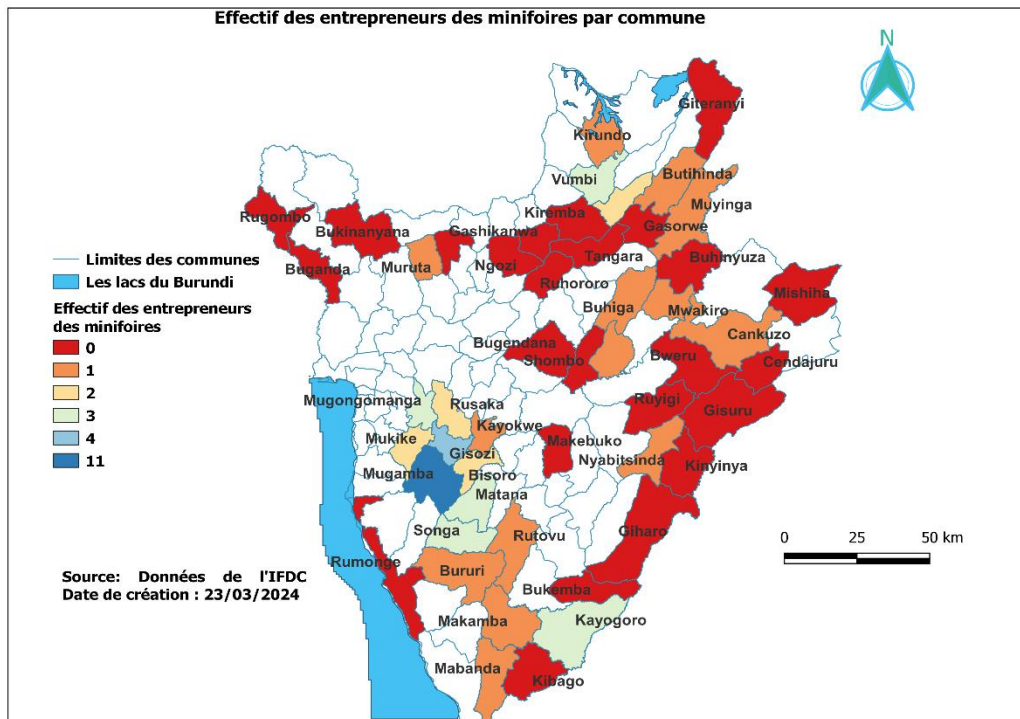
Les interventions du projet ont débuté en septembre 2019 par 8 provinces pilotes dont Muyinga et Kirundo pour la culture du haricot ; Kayanza et Bururi pour la pomme de terre ; Rutana, Makamba, Gitega et Karusi pour la culture du maïs.

Avec l'année 2023, toutes les Provinces sont concernées par les activités du Projet sauf la province de Muramvya comme le montre la carte ci-dessous.

Carte n°1 : Localisation des entrepreneurs semenciers cofinancés pour la production et vente des semences



Carte n°2 : Localisation des entrepreneurs cofinancés pour la vente des semences lors des mini foires



La mise en œuvre des activités de production et de ventes des semences contenues dans les sous accords signés avec les partenaires privés a été facilitée par les organisations locales de proximité dont UCODE et TWITEZIMBERE.

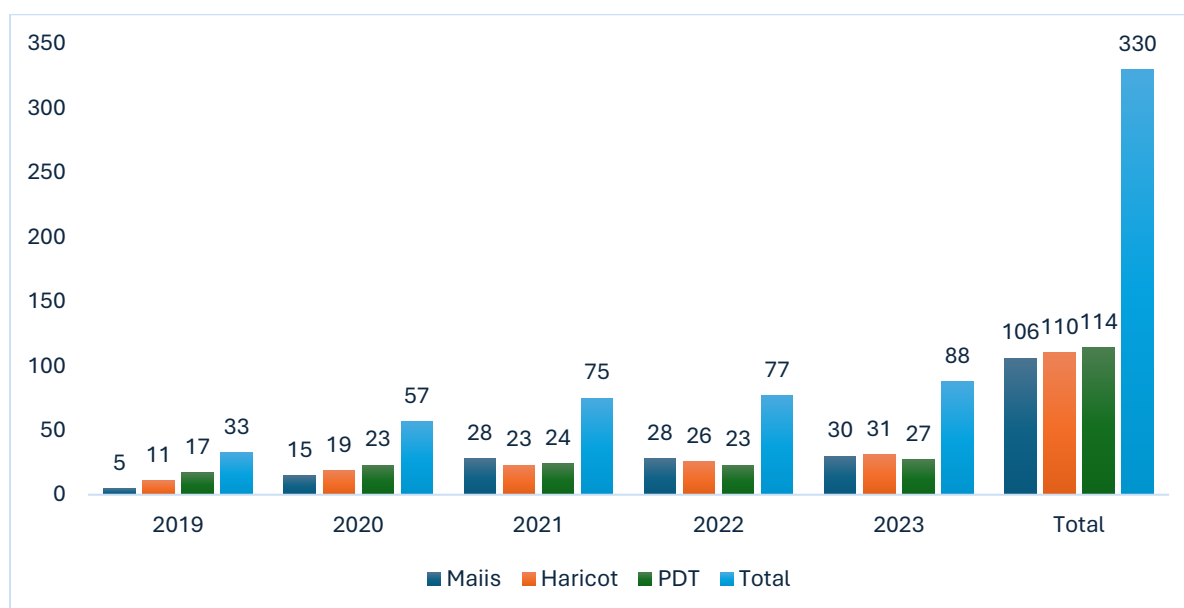
Les activités des partenaires publics sont axées sur l'amélioration de l'environnement favorable aux entreprises semencières privées, soit d'une part par la disponibilité et la production des semences de première génération à haut potentiel et d'autre part l'amélioration de la réglementation en vue d'un meilleur fonctionnement du secteur semencier et du marché de semences. Le développement des partenariats au cours des 4 dernières années se présente de la manière suivante :

Tableau 1 : Répartition des partenaires PSSD par année.

Année agricole	Entreprises privées	Associations-Coopératives	Compagnies semencières	Institutions publiques	Organisation locale	Total
2019-2020	23	8	2	3	3	39
2020-2021	42	15	2	3	3	65
2021-2022	61	17	1	3	3	85
2022-2023	68	20	1	3	4	96

L'analyse du tableau montre que de 2019 à 2023, le nombre d'entreprises privées qui ont travaillé avec le Projet est passé de 33 en 2019 à 88 en 2023 soit une augmentation d'environ 166,6 % tandis que le nombre de coopératives est passé de 8 en 2019 à 20 en 2023 soit un taux d'augmentation de 150%.

Figure 1: Projets cofinancés 2019-2023



Le projet PSSD a connu une évolution positive pendant les deux premières années en passant de 33 projets en 2019 à 57 projets en 2020, puis une phase presque standard des deux années suivantes de 78 en 2021 à 77 projets en 2022 et en 2023, les projets cofinancés ont connu une évolution de 14,2% par rapport à l'année 2022 en passant de 77 projets à 88 projets. En faisant référence au nombre de projet appuyé par le projet au début et à sa dernière année, le nombre de projets cofinancés a presque triplé depuis le début du projet.

Le Projet a travaillé sur l'intégration de la dimension genre en incorporant cet aspect important dans les activités des séances de sensibilisation et de coaching des sociétés semencières. Comme résultat enregistré, le nombre d'entreprises semencières gérées par les femmes a augmenté de plus de 3 fois depuis le début du projet. En effet les projets cofinancés dont les responsables sont des femmes ont augmenté en passant de 6 projets en 2019 à 22 projets en 2023. Avec l'année 2023, les sociétés semencières pilotées par les femmes ont sensiblement augmenté, elles sont arrivées au nombre de 22 projets sur 88 projets cofinancés soit 25% comme indiqué ci haut.

II.2. Objectifs du partenariat et résultats atteints.

Le partenariat avec les entreprises semencières privées est construit sur les 2 deux points principaux à savoir :

1. Accroître la production des semences de la catégorie des certifiées de la pomme de terre, de haricot et de maïs ;
2. La vente directe des semences de la catégorie des certifiées aux petits producteurs ;
 - a. Réduire la distance d'approvisionnement en semences des ménages agricoles par l'installation des points de vente dans la communauté et via les agents de vente mobiles qui arrivent à vendre les semences certifiées même dans des endroits les plus reculés ;
 - b. Inciter et stimuler les agriculteurs à utiliser la semence de qualité par la participation aux différentes séances de formation organisées autour des champs de démonstrations ;
 - c. Organiser des mini foires semencières dans des sites où les agriculteurs rencontrent des difficultés d'accéder aux semences de qualité certifiée associées à d'autres stratégies de communication diverses permettant à l'entrepreneur de mobiliser le maximum de clients.

III. PROFESSIONNALISATION DES PRODUCTEURS BURUNDAIS DE SEMENCES

III.1. Appui aux entreprises semencières pour la mise en œuvre des activités d'innovation

L'objectif des activités développées est d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des semences de qualité auprès des utilisateurs finaux des semences. A cette fin, des stratégies ont été définies pour une meilleure sélection des entreprises semencières.

La première étape consistait à l'élaboration, des termes de références pour le cofinancement des projets d'innovation liées aux activités de production et de vente directe des semences de qualité aux petits producteurs en vue de définir les critères d'éligibilité des entreprises semencières. Les termes de références sont en annexe 3.

Avant le lancement de l'appel d'offre pour le cofinancement des projets d'innovation, le projet a organisé des ateliers dans 5 centres (Bujumbura, Ngozi, Matana Gitega, Cankuzo) visant à expliquer les critères d'éligibilité pour accéder aux cofinancements. Pour faire un bon choix des entrepreneurs semenciers privés professionnels, des critères d'éligibilités ci-dessous ont été définis et partagés aux participants. Ces critères sont :

- ☛ Avoir transmis les dossiers dans les délais tels que prévus dans les termes de référence pour le cofinancement des entreprises semencières privées dans la vente directe des semences certifiées aux petits producteurs de la saison 2024 A et B ;
- ☛ Pour les sociétés et coopératives, avoir présenté des documents qui prouvent l'enregistrement au niveau de l'ANACOOP pour les coopératives et de l'ADB pour les sociétés ;
- ☛ Avoir un certificat d'analyse validé. Est considéré comme certificat d'analyse des semences valide, un certificat contresigné par le responsable du laboratoire de l'ONCCS, le directeur du laboratoire de l'ONCCS

et le Directeur Général de l'ONCCS avec une production de semences de la catégorie des certifiées d'au moins 40 tonnes pour la pomme de terre, 6 tonnes pour le maïs et 5 tonnes pour le haricot ;

- Avoir présenté l'attestation d'analyse du sol délivré par l'ISABU ou les factures de paiement d'analyse du sol délivré par la Banque de la République du Burundi (BRB) ;
- Avoir présenté l'attestation de solde bancaire ou les documents justificatifs qui montrent les dépenses déjà engagées pour la saison 2024A ou prouver la disponibilité d'un stock physique d'intrants ;
- Avoir présenté les documents qui attestent le droit de posséder un terrain propre ou de location pour la production de semences ;
- Pour les demandeurs d'une infrastructure (hangar, aire de séchage et point de vente) : avoir présenté un plan avec un devis ou les informations qui montrent les détails des coûts ;
- Pour le demandeur d'un tracteur ou autre équipement agricole : avoir présenté une facture proforma ;
- Pour le demandeur d'un système d'irrigation ou son amélioration : avoir présenté un plan d'irrigation avec un devis estimatif et une autorisation de l'autorité habilitée ;
- Avoir rempli correctement toutes les informations requises dans le formulaire de demande de cofinancement ;
- S'engage à utiliser la subvention reçue dans la production et/ou vente directe des semences de la catégorie des certifiées aux petits producteurs ;
- Avoir présenter un plan de projection de développement du marché (zones dans lesquelles l'entrepreneur va vendre ses semences)
- Être prêt à investir au moins 50 % de la valeur du projet soumis pour la demande de cofinancement. IFDC va engager les premiers fonds quand l'entrepreneur aura déjà engagé au moins 40% de ses fonds propres ;
- Un acte d'engagement de tenir une comptabilité des activités de production des semences à mettre en œuvre dans le cadre du cofinancement ;
- Un avantage est souligné pour celui ayant présenté un business plan pour une période d'au moins 5 ans.

Cette activité a vu la participation de 230 entrepreneurs semenciers dont 40 femmes. Tous les participants à la formation ont eu accès à ce document d'appel d'offre pour mieux préparer leurs dossiers de soumission.

Après la sélection des dossiers soumis, 102 entreprises privées ont été retenues pour le cofinancement dont 89 projets pour la production des semences, 7 projets pour la mise en place du système d'irrigation, 5 projets pour la construction du hangar de stockage et 1 projet pour la construction d'une aire de séchage.

Sur les 40 femmes entrepreneurs semenciers ayant participé aux séances d'explication des termes de références, 26 projets ont été retenues et appuyées, soit un taux d'accès au cofinancement de 65% des projets soumis.

III.2. Formation des entreprises semencières.

III.2.1. Protocole de mise en place des champs de démonstration

Au cours de l'année 2023, des formations ont été organisées soit par le staff du projet PSSD soit par les partenaires du projet. Le staff du projet a formé les agronomes des entrepreneurs semenciers et les agronomes des partenaires en date du 18 au 19 octobre 2023 sur le protocole de la mise en place des champs de démonstration installés dans les communautés agricoles par les entrepreneurs semenciers ayant un sous accord avec PSSD. Ces champs didactiques servent comme des champs des d'apprentissage autour desquels sont organisés des séances de formation sur les bonnes pratiques agricoles depuis le semis jusqu'à la récolte avec un accent particulier sur la plus-value de l'utilisation des semences certifiées.

Un total de 112 participants dont 34 femmes ont été formé sur le protocole de mise en place des champs de démonstration et l'organisation de l'animation des journées champêtres. Les participants à la formation étaient constitués par les entrepreneurs et leurs agronomes.

III.3 Formation des partenaires d'exécution

Pour mieux faciliter la collecte, le traitement et analyse des données, le projet a organisé un atelier de formation en date du 12 au 14 juin 2023 à Gitega à l'égard des agronomes des partenaires d'exécution dont UCODE et TWITEZIMBERE. Cette formation avait pour objet d'assurer la qualité des données collectées d'une part par l'explication aux entrepreneurs le bien-fondé de l'enregistrement complet du contenu des outils de collecte à leur possession et d'autre part la saisie digitale des données via le logiciel Kobocollect. Cet atelier a vu la participation de 16 agronomes des partenaires dont une femme.

III.4 Formation sur le genre

Les activités réalisées dans le cadre d'intégrer les jeunes et les femmes dans la mise en œuvre du projet PSSD sont les suivantes :

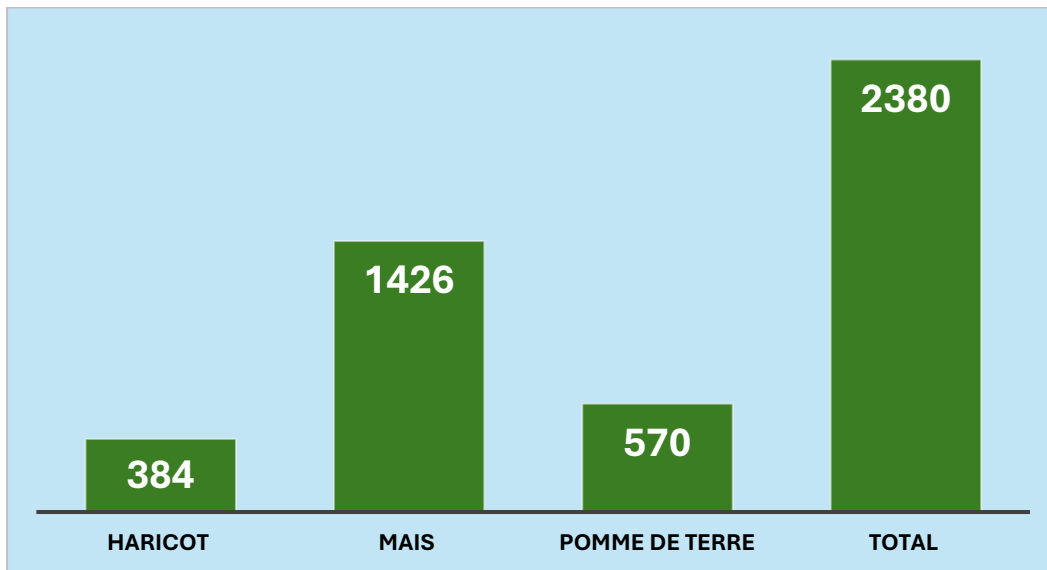
- a- Intégration des jeunes entrepreneurs dans les activités d'innovation : un atelier a été organisé en date du 14 novembre 2023 avec l'objectif d'une part de sensibiliser et promouvoir la participation des jeunes dans l'entrepreneuriat semencier et d'autre part recueillir et appuyer les idées des jeunes entrepreneurs pour plus de durabilité de leurs business. Au total de 23 participants étaient présents dont 10 femmes. Le profil des participants était composé des jeunes de moins de 35 ans en provenance des différentes sociétés et organisations dont notamment les entrepreneurs semenciers, les agronomes des entrepreneurs semenciers, les agronomes des partenaires d'exécution du projet (TWITEZIMBERE et UCODE) et les membres du comité consultatif des jeunes qui travaille avec le volet jeunesse de l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Burundi.
- b- Promotion de l'intégration du genre dans les activités du projet : lors de la célébration de la Journée Internationale pour la promotion des droits de la Femme, un atelier a été organisé en date du 8 mars 2023 au Bureau de l'IFDC. L'objectif était de permettre aux femmes appuyées par IFDC de partager avec le staff la part de IFDC les activités réalisées en rapport avec la promotion et l'intégration de l'entrepreneuriat féminin, la protection de l'environnement et l'augmentation de la productivité. Au cours de cet atelier, des interventions et témoignages des cas de réussite des femmes appuyées par IFDC ont été partagés à travers des films documentaires produit par les 2 projets de IFDC (PSSD et PAGRIS).

III.5. Installation des champs de démonstrations

III.5.1 Réalisation de l'année 2023

Au cours de l'année 2023, un nombre de champs de démonstration installé est de 2380 dont 384 pour le haricot, 1 426 pour le maïs et 570 pour la pomme de terre. Par rapport à l'année 2022, le nombre de champs de démonstrations installés est passé de 1586 à 2380 soit une augmentation d'environ 67%. Signalons que les champs de démonstrations installés en 2023, concerne uniquement une seule saison (Saison 2024 A) car le projet était vers sa clôture.

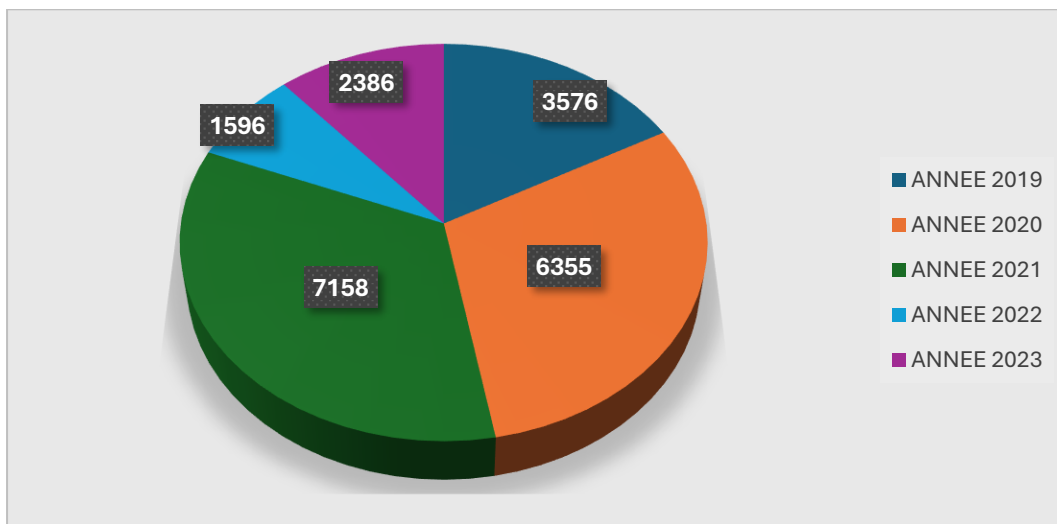
Figure 2 : Nombre de Champs démonstration installés par Culture en 2023



III.5.2 Synthèse des réalisations de 2019 à 2023

Le nombre de champs de démonstration installés depuis 2019 jusqu'à 2023 A est de 21070 dont 3576 en 2019, 6355 en 2020, 7158 en 2021, 1596 en 2022 et 2386 en 2023 comme décrit dans la figure ci-dessous :

Figure 3: Nombre de champs de démonstrations installés de 2019 à 2023



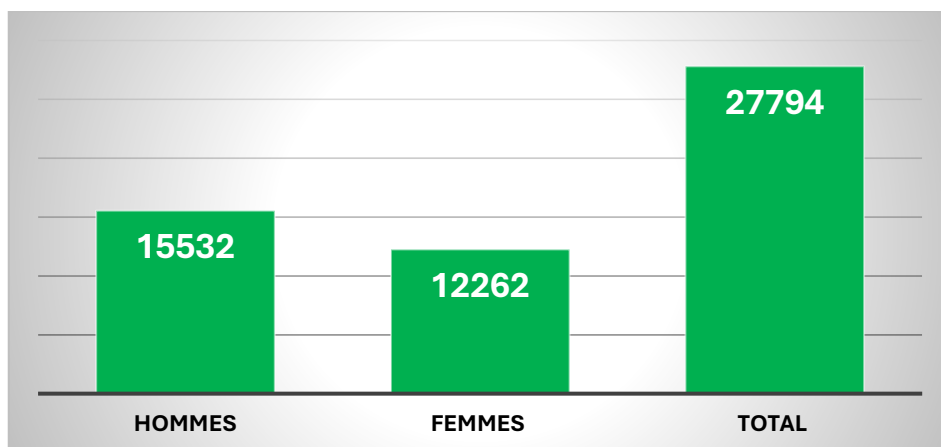
III.6. Animation des journées champêtres.

Les champs de démonstrations installés par les entrepreneurs semenciers dans la communauté ont pour objectif de montrer aux agriculteurs la plus-value de l'utilisation des semences certifiées par rapport à la semence locale dégénérée et cultivée par le paysan agriculteur. Durant les différentes phases du cycle végétatif des 3 cultures concernées par le Projet, les agronomes des entrepreneurs semenciers avec l'appui des partenaires locaux animent des journées champêtres organisées autour des champs des démonstrations pour que les agriculteurs comprennent les bonnes pratiques agricoles et comparent à la fin les différences de rendement obtenus entre leurs semences et les semences certifiées afin qu'ils soient eux-mêmes convaincus de l'avantage comparatif d'utiliser les semences certifiées pour adoption.

III.6.1 Réalisations de l'année 2023

Au cours de la saison A 2023, le nombre des participants enregistrés lors de la participation aux différents thèmes de formation au tour des champs de promotion est de 27794 exploitants agricoles dont 12262 femmes soit un taux de participation féminine de 44,1 %.

Figure 4: Participants aux journées champêtres en 2023 A



III.6.2. Synthèse des réalisations de 2019 à 2023

Depuis l'implantation du projet jusqu'à la fin de la saison 2023 A, le nombre de ménages agricole ayant participé aux journées champêtres s'élève à 206 490 producteurs dont 94 645 femmes soit un taux de participation féminine de 45.8%.

Le tableau ci-dessous montre le détail des données désagrégées du nombre des participants aux journées champêtres.

Tableau 2 : Nombre de participants aux journées champêtres de 2019 à fin 2023

Année	Homme	Femme	Total annuel
2019	22 854	19 793	42 647
2020	28 245	24 779	53 024
2021	25 533	20 527	46 060
2022	19 681	17 284	36 965
2023	15 532	12 262	27 794
Total projet	111 845	94 645	206 490

III.7. Production et ventes des semences aux ménages agricoles

III.7.1. Vente des semences

Les différentes stratégies de vente des semences utilisées par les entrepreneurs semenciers couplés aux différents outils de visibilité et de marketing ont leur permis de vendre les semences de qualité certifiées et emballées en petits lots aux ménages agricoles dans des endroits les plus reculées.



Jeune entrepreneurs semencier Emery MUNEZERO de la province de Mwaro lors de la vente des semences

III.7.1.1. Réalisation de l'année 2023

Avec l'année 2023, le volume de semences vendues directement aux ménages agricoles est de **2 856** Tonnes répartie comme suit : 113,9 tonnes pour le haricot, 338,4 tonnes de maïs composite, 46,3 tonnes de maïs hybride, 2357,2 Tonnes de pomme de terre. Parmi la quantité de semences vendues, celle vendue au mini-foirés semencières est de 1110,045 tonnes de pomme de terre, 180,39 tonnes de maïs composite, 31,2 tonnes de maïs hybride et 37,9 tonnes de haricot.

Ces quantités ont été vendues à 75 798 ménages agricoles dont 24 326 femmes.

Ci-dessous le tableau détaillé des ventes par culture et les ménages agricoles servis en semences certifiées

Tableau 3: Quantités des semences vendues aux ménages agricoles en 2023

Cultures	Quantité des semences vendues (en tonne)	Clients		
		Homme	Femme	Total Clients
Haricot	113,9	5 334	3 329	8 663
Maïs composite	338,4	27 246	11 509	38 755
Maïs hybride	46,3	5 152	2 363	7 477
Pomme de terre	2 357,20	13 778	7 125	20 903
Total	2 856	51 510	24 326	75 798

III.7.1.2. Synthèse des réalisations de 2019 à 2023

Depuis le début du projet, **7879** tonnes de semences certifiées ont été vendues aux ménages agricoles et se répartissent comme suit : **727,9** tonnes de haricot, **971** tonnes de maïs composite, **394** tonnes de maïs hybride et **5786** tonnes de pomme de terre comme l'indique le tableau ci-dessous

Tableau 4 : Quantités de ventes des semences (en tonne) depuis 2019 à 2023

Culture	2 019	2 020	2 021	2 022	2023	Total ventes
Haricot	29,8	237,7	226,1	120,4	113,9	727,9
Maïs composite	55,1	190,4	155,4	231,7	338,4	971
Maïs hybride	11,7	88,8	224,9	22,3	46,3	394
Pomme de terre	261,4	909	1 351,40	907	2357,2	5786
Semences maraichères	-	-	0,02	0,049	-	0,069
Total général	358,0	1425,9	1957,8	1281,4	2855,8	7879,0

Toutes ces quantités de semences ont été vendues à 335 855 producteurs agricoles dont 126 287 sont des femmes (soit 37.6% du total des clients). Il sied également de signaler que 218 026 ménages agricoles (soit 64,9%) sont les clients de maïs (composite et hybride). Ci-dessous le détail des ménages ayant achetés des semences de qualité par culture depuis le début du projet jusque fin 2023.

Tableau 5 : Nombre de Ménages agricoles acheteurs des semences par sexe et par culture de 2019 à 2023

Culture	2019		2020		2021		2022		2023		Cumul Total
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	
Haricot	1028	1170	10722	14493	11408	15080	2519	5270	3329	5334	70353
Maïs composite	1865	1208	15956	19592	13878	28759	12145	24066	11509	27246	156224
Maïs hybride	1669	917	9905	15939	7220	14575	1340	2722	5 152	2 363	61802
Pomme de terre	1107	1430	4231	6912	2625	4467	1382	3215	7125	13778	46272
Culture maraichère	-	-	-	-	45	650	127	382	-	-	1204
Total	5669	4725	40814	56936	35176	63531	17513	35655	27115	48721	335855

III.8. Création d'emploi

Le personnel employé par les partenaires privés du Projet est constitué de deux catégories. Le premier groupe est celui constitué par le personnel permanent dont les agronomes, les agents de vente et les veilleurs ayant un contrat avec l'entrepreneur, tandis que le deuxième groupe, qui représente un effectif très élevé, est celui composé de la main d'œuvre temporaire intervenant pour des activités ponctuelles. Les activités de production sont faites par les hommes et les femmes sans distinction de sexe pour tous les travaux comme le labour, plantation/semis, entretiens culturaux (sarclage et buttage), récolte et manutention post-récolte à par les traitements phytosanitaires qui sont effectués en majorité par les hommes à la suite du matériel de pulvérisation utilisé qui est en peu lourd.



Photo illustrant les employés temporaires de la coopérative Tezimberibikorwa Mukenyezi à Muyinga

III.8.1. Emplois créés en 2023

Avec l'année 2023, le nombre d'emploi créés est de 20 205 dont 19 893 employés temporaires et 312 employés permanents. Le taux d'employabilité féminine représente est de 65% comme le montre tableau suivant :

Tableau 6 : Nombre d'emplois créés par sexe en 2023

2023				Total personnel permanent	Total personnel temporaire
Personnel permanent		Personnel temporaire			
H	F	H	F		
114	20	1 845	2 722	134	4 567
64	4	3 549	6 446	68	9 995
98	12	2 406	5 221	110	7 627
276	36	7 800	14 389	312	22 189

III.8.2. Synthèse d'emplois créés de 2021 à 2023

En plus de fournir et de créer un accès facile des semences de qualité aux petits agriculteurs, les activités mises en œuvre via les partenariats développés par le projet PSSD ont permis la création d'emplois pour un total de 50 446 agents. Les emplois temporaires sont passés de 12 785 agents en 2021 à 22 501 agents en 2023. Cette augmentation s'explique par le fait qu'en 2023, les superficies emblavées par les entrepreneurs semenciers pour les 3 cultures étaient de 754,95 ha alors qu'en 2022, étaient de 492,74 ha. Le projet a privilégié le cofinancement des entrepreneurs émergents et dans de nouvelles zones pour permettre aux nouveaux clients d'accéder aux

semences certifiées. Au total, 894 emplois permanents ont été créés et 49 552 travailleurs temporaires ont été employés pour la main-d’œuvre saisonnière liée à la production de semences. L’analyse des données du tableau n°7 montre que 56,8 % des employés temporaires sont des femmes. Les activités de production des semences sont une source importante de revenus surtout pour les femmes paysannes qui ont accès à des ressources financières limitées.

Tableau 7 : Nombre d’emplois créés par sexe de 2021 à 2023

Culture	2021				2022				2023				Total personnel permanent	Total personnel temporaire
	Personnel permanent		Personnel temporaire		Personnel permanent		Personnel temporaire		Personnel permanent		Personnel temporaire			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
PDT	143	24	764	1198	130	34	1631	1961	114	20	1845	2722	465	10121
Maïs	74	19	5272	4452	54	14	1914	2650	64	4	3549	6446	229	24283
Haricot	31	7	358	443	49	3	3287	3433	98	12	2406	5221	200	15148
Total	248	50	6394	6093	233	51	6832	8044	276	36	7800	14389	894	49552

IV. PRODUCTION ET VENTE DES SEMENCES DE MAÏS HYBRIDES AU BURUNDI

IV.1. COMPAGNIE SEMENCIERE SETRACO

IV.1.1. Contexte de Production des semences de maïs hybride au Burundi

Les priorités du gouvernement en matière agricole se fondent sur l’intensification agricole et l’utilisation des semences du maïs hybride. Cette activité est une des innovations récentes au Burundi. En effet, toutes les



Hangar de stockage des semences de maïs hybride

semences de maïs hybrides utilisées sont importées de l’Uganda, de la Zambie et du Kenya à travers 3 sociétés régionales dont **SEEDCO**, **PANAR**, **NASECO**. Ces semences importées sont plus chères et nécessitent un investissement important en devise pour le pays et sont souvent affectées par les barrières de commerce transfrontalier et les fermetures de frontières pour des raisons diverses.

Tenant compte des besoins en semences de maïs hybrides exprimés par les ménages agricoles, considérant que la majorité des agriculteurs continuent à utiliser le

maïs composite, qui, comparé au maïs hybride est peu rentable. En effet, le rendement moyen du maïs composite est 1.5t/ha, alors que le maïs hybride produit 8-10t/ha. Pour éviter la dépendance totale extérieure en matière de

semences hybrides, IFDC Burundi à travers son projet PSSD a développé, à partir de l'année 2019, une trilogie de synergie et de partenariat Public -Privé entre l'ISABU, ONCCS et SETRACO pour piloter pour la toute première fois la production des semences de maïs hybride au Burundi.

IV.1.2 Production et Vente des semences de maïs hybride en 2023 par SETRACO

En 2023, la société SETRACO a produit une quantité de semences de maïs hybride de 155,9 Tonnes. Avec l'appui du projet, à travers les mini-foires semencières, 7477 ménages agricoles dont 1925 femmes ont pu acheter 31,2 Tonnes pendant la saison C 2023 et A 2024.

Dans le cadre de la synergie avec les autres partenaires et organisations financés par l'Ambassade du Royaume des Pays Bas, une quantité de 15,049 tonnes a été vendue à 3021 ménages dont 1129 femmes dans 11 provinces d'intervention d'AUXFIN.

Durant la période de 2020 à 2023, le partenariat avec la compagnie semencière SETRACO a atteint de très bons résultats. Il s'agit de 9 variétés régionales de maïs hybride en provenance du CIMMYT et du FICA Seeds qui ont été homologuées et enregistrées au catalogue national. De plus, 419,9 Tonnes de semences de la catégorie des certifiées ont été vendues à 42 119 ménages agricoles.

V. ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX AFFAIRES

V.1. REALISATIONS DES ACTIVITES DE L'ONCCS

V.1.1 Objectif du partenariat

L'ONCCS travaille avec le projet PSSD pour améliorer les procédures d'homologation des variétés, appuyer et renforcer les capacités techniques du Comité Technique National d'Homologation des Variétés (CTNHV), diffuser les nouvelles variétés homologuées et les rendre disponibles sur le marché, appuyer le processus de certification depuis l'inspection sur pied des champs semenciers jusqu'à l'emballage et l'étiquetage des semences, rendre beaucoup plus professionnels les inspecteurs semenciers accrédités.

V.1.2. Activités réalisées par ONCCS en 2023

A. Homologation des variétés

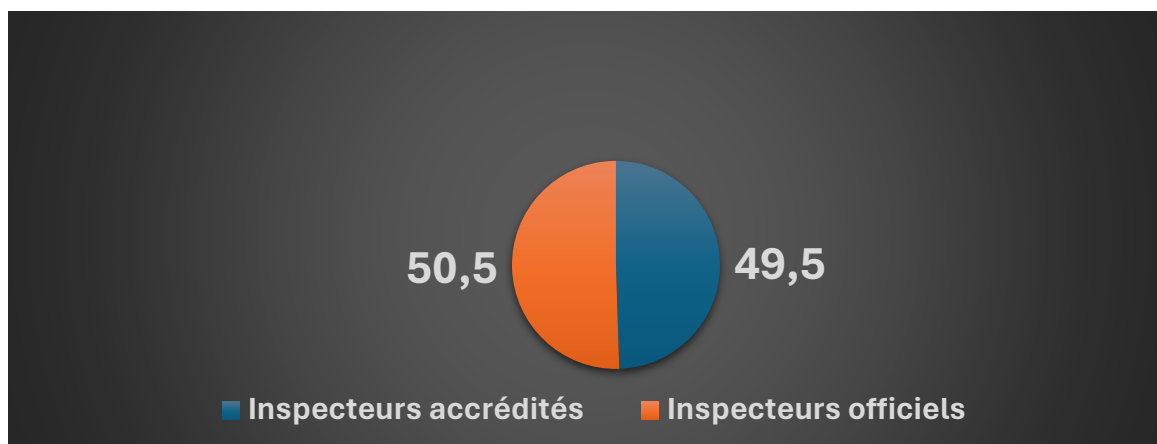
En 2023, des essais de confirmation de DHS et VAT pour 6 variétés de maïs hybrides, 7 variétés de haricot et de 7 variétés de sorgho hybride brassicole sont en évaluations et pourraient être soumises à l'homologation au mois d'avril 2024.

B. Inspection des champs semenciers

Dans le souci de rendre efficiente les activités de suivi et des inspections des champs semenciers, IFDC a appuyé l'ONCCS pour la formation et la contractualisation des inspecteurs accrédités. Au total, 46 inspecteurs accrédités ont été formés dont 32 inspecteurs sous le Projet ISSD et 14 autres inspecteurs avec l'appui du Projet PSSD. Ces nouveaux inspecteurs ont été contractualisés pour appuyer les inspecteurs de l'ONCCS dans le suivi des parcelles semencières et dans la prise des échantillons des semences.

En 2023, les inspecteurs accrédités ont apporté un coup de main dans les activités d'inspection sur pied des parcelles semencières. Pour la cible de 800 parcelles semencières prévues, 865 champs correspondant à une superficie de 1339,9 Ha ont été inspectés dont 428 champs (661,9 Ha) par les inspecteurs accrédités soit 49,5 % contre 50,5% par les officiels.

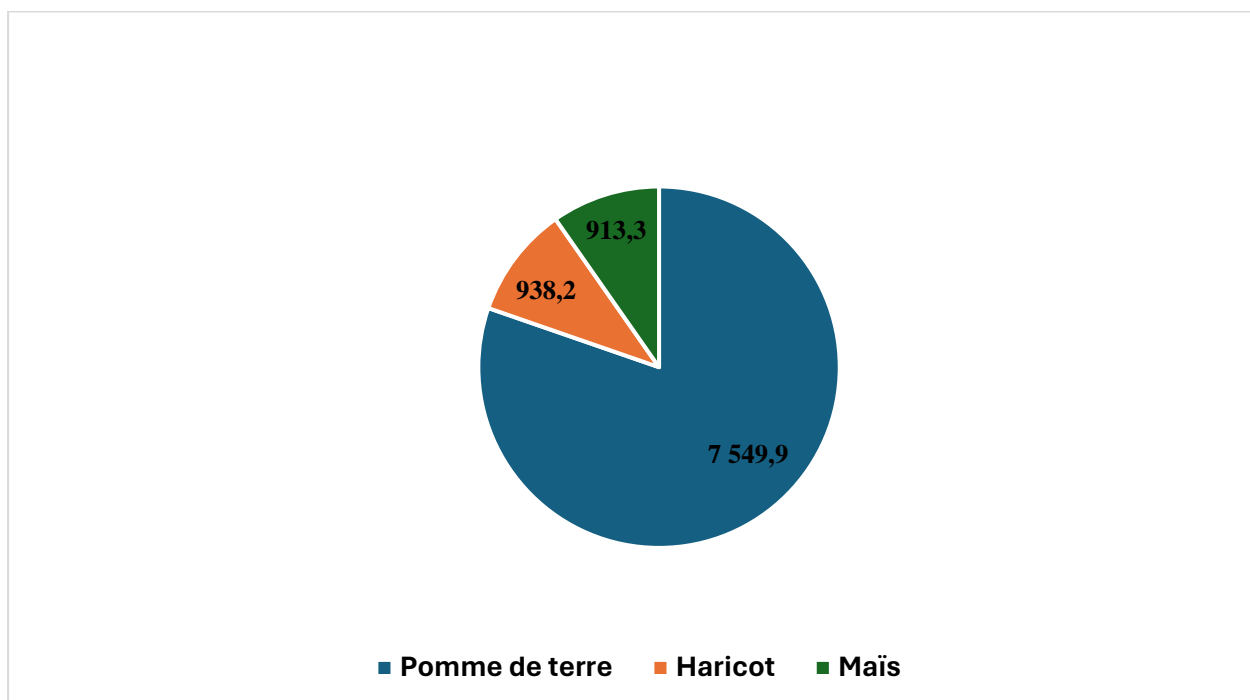
Figure 5: Parcelles semencières suivi par les inspecteurs en % pour année 2023



C. Certification des semences

En 2023, la quantité de semences certifiées est de 9401,4 tonnes dont 7 549,9 tonnes de pomme de terre, 938,2 tonnes de haricot et 913,3 tonnes de maïs.

Figure 6 : Augmentation sensible de semences certifiées en raison des appuis du projet PSSD.



D. Emballage des semences certifiées

Pour l'année 2023, la quantité de semences emballées est de 2368,6 tonnes dont 1942,7 tonnes de pomme de terre, 141,9 tonnes de haricot et 284 tonnes de maïs. Le taux de semences emballées par rapport à la quantité analysée et conforme aux normes de qualité représente 25,7 % pour la pomme de terre, 31 % pour le maïs et 15,1 % pour le haricot.



Emballage de semence de pomme de terre

La moyenne annuelle du volume de semences emballées par rapport à la quantité totale de semences certifiées conforme est de 25,1 %.

Pour la durabilité de l'activité d'emballage et étiquetage, les entrepreneurs semenciers ont commencé à développer leurs propres marques en achetant leurs propres sacs d'emballage où 179 000 sacs fractionnés en petits lots variants de 1kg, de 2kg, de

3kg à 5kg ont été achetés par les partenaires privés. L'activité d'emballage surtout des semences sèches ont été aussi facilité par 70 logos développés par les partenaires du Projet uniquement avec l'année 2023.

Signalons également qu'avec l'année 2023, le Projet PSSD a appuyé le partenaire ONCCS dans l'achat des sacs d'emballage de pomme de terre. Au total, une quantité de 50 000 sacs d'une capacité de 25 kg chacun a été octroyé au partenaire. Cet équipement a servi pour emballer 1250 tonnes de semences certifiées de pomme de terre.

E. Création du site WEB

Dans le cadre du projet PSSD, un site WEB : <https://www.onccs.bi> a été créé par l'ONCCS dans l'objectif de la publication des documents ainsi que des données sur le processus de contrôle et de certification des semences.

V.1.2. Synthèse des activités réalisées par ONCCS de 2019 à 2023

A. Homologation des variétés

Depuis le début du Projet PSSD, 63 variétés nouvelles régionales ont été homologuées dont 14 variétés de haricot bio fortifié, 7 variétésde maïs composite dont bio fortifiés, 19 variétés de maïs hybride, 18 variétés de canne à sucre et une variété de Piment.

Tableau 8 : Nombre de variétés homologuées par année

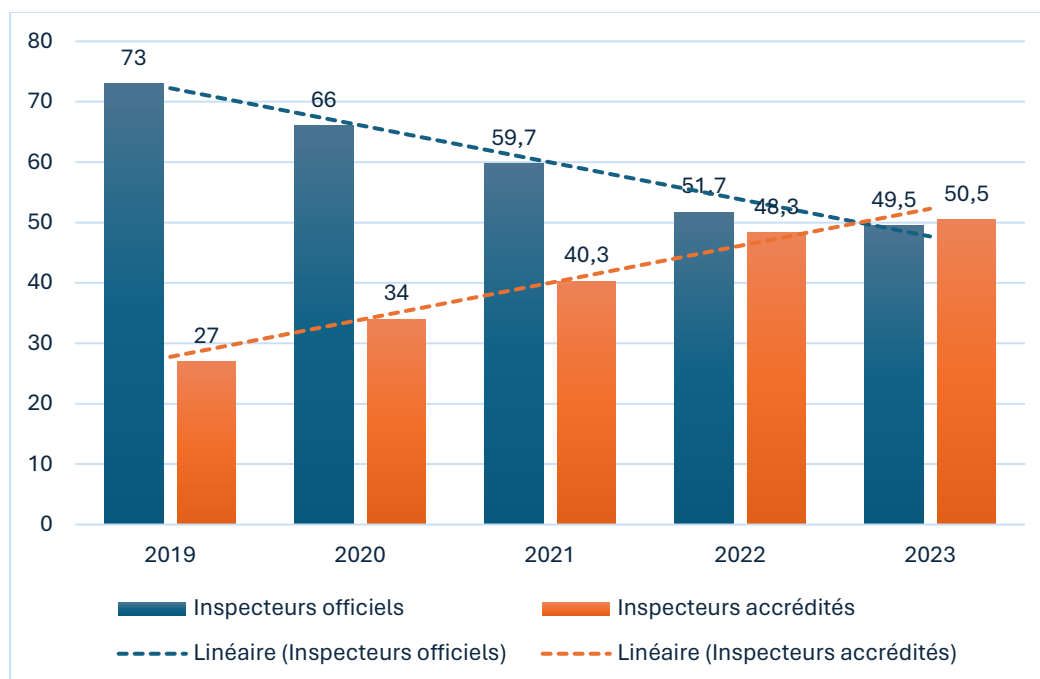
Année	Haricot	Maïs OPV	Maïs hybride	PDT	Total
2020	-	-	4	4	8
2021	14	4	5		23
2022	-	3	10	-	13
Total	14	7	19	4	44

En plus de 3 cultures prioritaires du projet, le CTNHV a homologué 36 variétés dont 11 de sorgho, 5 de manioc et 2 de maïs, 18 de canne à sucre et 1 de Piment.

B. Inspections des champs semenciers

Depuis 2019 à 2023, comparativement aux prestations des inspecteurs officiels de l'ONCCS, les inspecteurs accrédités n'ont cessé d'augmenter leurs prestations comme le montre la figure ci-dessous :

Figure 7: Evolution des champs suivis par les inspecteurs accrédités en % de 2019 à 2023



C. Certification des semences

Depuis 2019 à 2023, la quantité totale de semences certifiées a augmenté d'environ 3,7 fois en passant de 2560,9 tonnes en 2019 à 31 441 tonnes comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : Quantité de semences certifiées en tonne de 2019 à 2023 (tonne)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Pomme de terre (tonne)	1 623	2 623	5 164	4 464,9	7 549,9	21 424,8
Haricot (tonne)	733,7	1 221	1 623	1301	938,2	5 816,9
Mais (tonne)	204,2	477	1 893,6	711,6	913,3	4 199,7
Total (tonne)	2 560,9	4 321	8 680,6	6 477,5	9 401,4	31 441

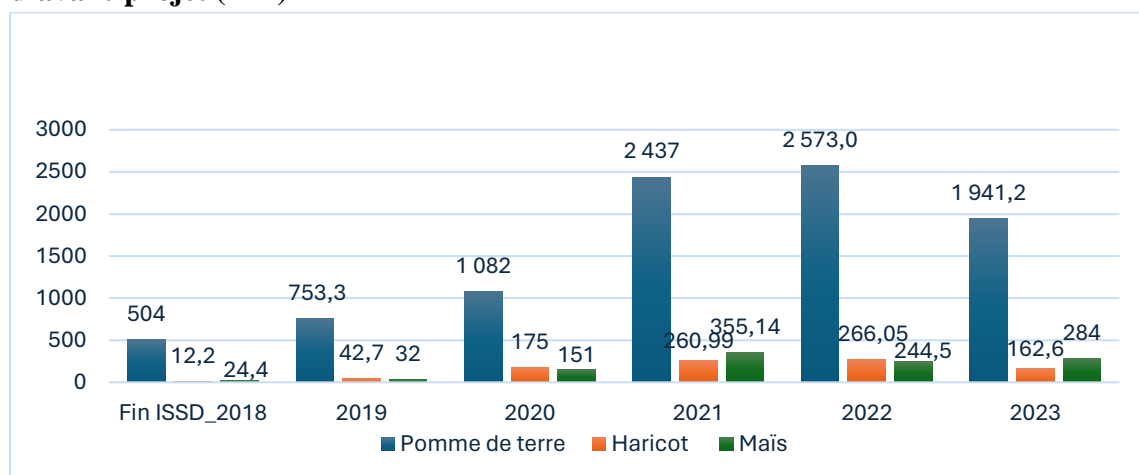
D. Emballage des semences certifiées

Depuis 2019 à 2023, la quantité totale de semences emballées est de 10701,28 tonnes comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 10: Quantité de semences emballées de 2019 à 2023 (tonne)

Année	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Pomme de terre	753,3	1082	2437	2573	1942,7	8788
Haricot	42,7	175	260,99	226,05	141,9	846,64
Maïs	32	151	355,14	244,5	284	1066,64
Total	828	1408	3053,13	3043,55	2368,6	10701,28

Figure 8 : Quantités de semences emballées par ONCCS de 2019-2023 en comparaison d'avant-projet (MT)



Pomme de terre



Maïs composite



Maïs hybride

V.2. REALISATION DES ACTIVITES DE LA DPFAPFNL

V.2.1. Objectifs du partenariat

L'objectif du partenariat avec la DPFAPFNL est d'améliorer l'environnement des affaires pour les sociétés semencières dans le but d'augmenter la production et l'utilisation des semences de bonne qualité. Cet objectif a été concrétisé par la mise en œuvre de certaines activités comme :

- Actualisation de la loi semencière de 2012 ;
- Mise à jour des textes produits dans le cadre du projet PSSD de 2018 à 2020 en collaboration avec ONCCS, COPROSEBU et IFDC,
- Réunion d'évaluation des saisons culturales et de dispatching des semences de pré base
- Réunion CNS de validation des résultats du CTNHV,
- Suivi des procédures d'acquisition des semences par pré commande
- Suivre et coordonner les producteurs de semences de pré base et de base pour plus de traçabilité ;

V.2.2. Actualisation de la loi semencière de 2012

Cette activité a été proposée dans le but de rendre opérationnelle le nouveau plan national semencier mise en place en 2022 avec l'appui du projet PSSD.

La DPFAPFNL a déjà recruté un consultant pour produire un projet de loi qui sera soumis à un comité de lecture pour enrichissement.

V.2.3. Réunion de la CNS

L'évaluation des saisons culturales et le dispatching des semences de PB sont d'habitude traités lors des réunions de la Commission Nationale Semencière (CNS).

En 2023, la CNS s'est réunie et a procédé au dispatching des semences de la saison A 2024 dont les détails se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11: Quantités de semences distribuées pour la catégorie des prébase, saison 2023B

N°	Variété	Quantité Demandées (en tonnes)	Quantité disponible (tonnes)	Quantité distribuées (tonnes)	Nombre de demandeurs	Taux de satisfaction
1	KIRUNDO	94.5	94.5	90.9	11	96.19
2	MABONDO	35	35	33	3	94.29
3	MAGOME	10	3	3	3	30
4	NDINAMAGARA	285.5	29.4	29.4	55	10.3
5	RUTAMBIRO	9	3.3	3.3	4	36.67
6	SHANGI	65	18.5	18.5	13	28.46
7	VICTORIA	92	45.9	45.4	24	49.35
8	BURYOHE	5	5	5	0	100
9	HEMBURABASHONJE	2.4	2.4	2.4	0	100
Total		497.9	237	230.9	113	46.37

Vu que la demande est largement supérieure à l'offre, les membres de la Commission ont demandé à l'ISABU de mettre beaucoup plus d'effort sur la production de ces variétés les plus demandées tout en encourageant le secteur privé à investir dans la production des semences de premières générations (Souche et pré base). Il a été aussi recommandé de fournir plus d'effort dans la vulgarisation de ces autres variétés.

La commission a également procédé à la validation de 19 variétés proposées pour homologation dont 18 pour la canne à sucre et 1 pour le piment par le CNTHV.

Tableau 12 : Quantité de semences distribuées pour la saison 2024A

N°	Variétés	Nombre de demandeur	Quantité demandée (Kg)	Quantité octroyée (Kg)	Niveau de satisfaction (%)
1	Ndinamagara	32	156 000	33 500	21
2	Victoria	22	103 500	10 900	11
3	Kirundo	16	63 000	3 200	5
4	Shangi	12	38 500	3 200	8
5	Mabondo	3	5 000	9 600	192
6	Magome	1	4 000	0	0
7	Gitiba	2	3 000	8 500	283
8	Uganda 11	1	2 000	0	0
9	Buryohe	1	1 000	0	0
10	Akanovera	0	0	5 000	-
11	Rutambiro	0	0	1 500	-
12	Rukuzi	0	0	1 400	-
13	Pas précisée	4	79 000	0	0
	Total	94	455 000	76 800	17

Pour la saison 2024 A, sur les 455 tonnes de semences de PDT demandées, 76,8 tonnes ont été distribuées ce qui représente un taux de satisfaction de 17%. Pour certaines variétés, l'offre est supérieure à la demande (Mabondo, Gitiba, Akanovera, Rutambiro et Rukuzi) alors que pour le reste des variétés l'offre est de très loin inférieure à la demande. De façon globale, les acteurs du secteur semencier opérant dans la production des semences de première génération sont appelés à augmenter le niveau de production car la demande est de loin supérieure à l'offre.

V.2.4. Pré commande des semences

Le système de pré commande s'est révélé comme un moyen efficace pour stimuler la production et la commercialisation des semences certifiées en fonction de l'offre et de la demande. La quantité de semences précommandées pour l'année 2023 est renseignée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 13 : Quantités des semences pré commandées en Kg pour l'année 2023

Culture	2024A	2024B	2025A
PDT	455 000	504 700	524 360
Haricot	6 820	21 690	9 830
Maïs	5 090	0	6 620
Total par saison	466 910	526 390	540 810

De façon évolutive, le tableau en bas montre les quantités précommandées de 2020 à 2024 :

Tableau 14: Quantités de semences précommandées de 2020 à 2024 pour les 3 cultures cibles du projet

Culture	2020 B	2021 A	2021 B	2022 A	2022 B	2023 A	2023 B	2024A	2024B	2025A
PDT	116000	132 550	237 500	375 800	395 800	319300	379500	455000	504700	524360
Haricot	11900	18 750	13 390	31 813	31 893	14450	24525	6820	21690	9830
Maïs	2 020	5 815	352	1 450	1450	10995	0	5090	0	6620
Total par saison	129 920	157 115	251 242	409 063	429 143	344 745	404 025	466910	526390	540 810
Total par année	287 035		660 305		773 888		870 935		1 067 200	

Il ressort de ce tableau que les quantités précommandées augmentent d'année en année.

V. 3. REALISATION DES ACTIVITES DE L'ISABU

V.3.1. Aperçu des objectifs

L'objectif du partenariat est d'améliorer l'environnement favorable aux entreprises publiques et privées, ce qui permettra au secteur semencier formel et informel d'augmenter la qualité et la quantité des semences disponibles aux ménages agricoles du Burundi. Les activités convenues dans ce sous-accord avec ISABU sont entre autres :

- L'appui à la production des semences de premières générations de pomme de terre, maïs et haricot ;
- Accompagner 10 entrepreneurs semenciers privés produisant des mini-tubercules à partir des vitro plants pour garantir la qualité des semences produites
- Production des épis familles et des semences de souche pour les variétés jaune bio fortifiées
- Production des semences de maïs catégorie des souches
- Accompagner les entrepreneurs qui produisent les semences de maïs hybrides
- Produire des semences de souche pour 6 variétés de haricot nouvellement homologuées
- Appui dans la production des semences de prébase de la pomme de terre y compris les variétés de basse altitude.
- Production des semences de haricot de la catégorie de prébases pour le haricot
- Production des semences de maïs de la catégorie de prébases pour le maïs jaune bio fortifiées.

V.3.2. Production des semences de premières générations de pomme de terre, maïs et haricot

V.3.2.1. L'appui à la production des semences de premières générations de pomme de terre

Au cours de l'année 2023, une quantité totale de 529 595 mini tubercules a été produite par l'ISABU ; et une quantité de **879 517** produite par les privés ayant des serres.

Mini-tubercules par les privés et mini tubercules par l'ISABU, soit un taux de 62,4% par les privés contre 37,6 % par l'ISABU.

Tableau 15 : Production des mini tubercules par l'ISABU et privés par année

Année	2019		2020		2021		2022		2023	
	ISABU	Privés	ISABU	Privés	ISABU	Privés	ISABU	Privés	ISABU	Privés
Vitro plants	74 190	—	145 290	10 000	149 240	53 000	80 000	104 000	200 000	
Mini Tubercules	180 622	—	240 000	59 249	358 199	252 000	441 033	460 045	52 9595	879 517

Avant le projet PSSD, les privés n'avaient pas accès à l'achat des vitro plants produits au labo de la recherche de l'ISABU pour pouvoir produire des mini-tubercules. Avec le projet PSSD, des réunions de facilitation ont été menées entre l'ISABU et les entrepreneurs semenciers ayant des serres propres pour pouvoir accéder à ce matériel végétal parental. Une année après le début du projet, les privés ont signés des contrats avec la recherche et ont signés des contrats de pré-commandes pour la production des mini-tubercules comme le montre le tableau ci-haut mentionnés.

V.3.2.2. Introduction et évaluation de 2 variétés hybrides de pomme de terre HTPS avec ADPR

L'ISABU en collaboration avec ADPR et le projet PSSD a introduit 2 variétés hybrides de pomme de terre dont Bu007 et Bu 012. Après évaluation, les 2 variétés n'ont pas été homologuées suite au faible rendement et à la sensibilité au mildiou.

A cet effet le CTNHV a émis des suggestions pour amélioration :

- Refaire les essais à partir de la serre et amener d'autres variétés plus performantes
- Effectuer des essais dans la plaine de l'Imbo au moins dans deux endroits différents dans chaque zone agro écologique (exemple Mparambo et Gihanga)
- Entrer en contact avec la DPV et ISABU pour initier ensemble le processus d'essais d'efficacité du Ridomil 40% réputé très efficace dans la lutte contre le mildiou de la PDT
- Se faire assister par un expert de SOLYNNTA durant la période de l'essais
- Effectuer des essais parallèles dans les serres de l'ADPR

V.3.2.3. Accompagner les entrepreneurs semenciers privés produisant des mini tubercules de pomme de terre

Dans le cadre du transfert de la technologie et des innovation issue de la recherche, l'ISABU accompagne les entrepreneurs privés qui produisent des semences de première génération ayant des serres. C'est dans ce cadre, que 14 agronomes qui travaillent dans les serres privées ont été formés sur le système de production des mini tubercules et de gestion des maladies dans les serres.

V.3.3. L'appui à la production des semences de premières générations de maïs

V.3.3.1. Production des épis familles et des semences de souche pour les variétés jaune bio fortifiées

Des champs de production des semences de souche et des épis familles des variétés de maïs bio-fortifiées ont été installés à Bukemba et à Mparambo dans le cadre du projet IFDC-PSSD. Les variétés concernées sont TZBR (Muzirampongwa), LNTP (Pfahuntaye), PVA SYN2 (Muhondo), PVA HGB(Nkirizabana).

La conduite des champs a été faite suivant la méthode de sélection familiale demi-frère, une des sélections conservatrices de la pureté variétale couramment utilisée pour les variétés à pollinisation libre de maïs. Sur 4000 épis familles et 3600 kg de semence de souche attendues, 5000 épis familles et 4000 kg ont été produites, soit

un taux de réalisation respectivement de 125% les épis famille de maïs et de 111% la production de semences de souche de maïs

V.3.3.2. Formation des entrepreneurs semenciers sur les techniques culturales du maïs Hybride

La formation avait pour objectifs de former les agronomes des entrepreneurs et de la compagnie semencière SETRACO pour qu'ils maîtrisent les techniques culturales du maïs hybride. Cette activité a vu la participation de 25 agronomes et ont été renforcés sur les thématiques suivants :

- ✚ Création des lignées pures,
- ✚ Maintien de la pureté des lignées pures,
- ✚ Détermination de la meilleure date de synchronisation, et
- ✚ Production des semences de maïs hybrides

A l'issue de la formation, une série de recommandations a été formulée :

- ✓ Disponibiliser les semences des variétés de maïs (Hybride et composite) Bio fortifiés récemment homologuées au Burundi.
- ✓ Faire la promotion des variétés de maïs bio fortifiés récemment homologuées au Burundi.

V.3.4. Production des semences de premières générations de haricot

Pour l'année 2023, les semences de souche de haricot ont été produites dans trois stations de recherche à savoir Gisozi, Karusi et Bukemba. Les variétés mises en place sont Kaneza, Rufutamadeni, Kinure, Muhoro, Mutwenzi et Mukungugu. Au total pour les six variétés, 3000 kg de semences de souches ont été produites.

V.3.5. Production des semences de pré base de PDT, de Maïs et de haricot

V.3.5.1. Production des semences de prébase de la pomme de terre

La production des semences de PB de pomme de terre a été effectuée sur 7,5 ha répartis sur quatre centres à savoir les stations de ISABU Mwokora, Nyakararo, Gisozi et Bukemba. Six variétés, Buryohe, Uganda11, Gwizumwimbu, Hemburabashonje, Rutambiro et Busingo.

Les productions obtenues sont récapitulées dans le tableau ci-dessous

Tableau 16: Quantité de semences de pré-base pour les nouvelles variétés de PDT produites dans le cadre du Projet PSSD

Site	Variété	Superficie (ha)	Production (kg)
Mwokora	Buryohe	1,2	13313
	Uganda11	0,6	11760
	Gwizumwimbu	1,2	16200
Gisozi	Hemburabashonje	3	14414
	Rutambiro	0,5	3369
	Busingo	1	10054
Total pomme de terre		7,5	69110

V.3.5.2. Production des semences de pré-base de haricot

Pour la production des semences de PB de haricot, 8 ha ont été installés dans trois stations de l'ISABU à savoir, Gisozi, Murongwe et Bukemba. Les variétés mises en place sont : Kaneza (RWR 2245), Akajone, Rufutamadeni (CODMLB 003), Murwiza (RWR 2154), And 10, Musore et Mukungugu.

Les résultats obtenus sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 17: Quantité de semences de pré-base de haricot produites dans le cadre du Projet PSSD

Station	Variété	Superficie (ha)	Production (kg)
Murongwe	CODMLB003	2,04	1649
	RW2245	1,5	1385
Bukemba	Akajone	1,01	947
	Murwiza	1,08	1195
	Mac44	1	125
Gisozi	AND10	0,5	412
	Musore	0,5	449
	Mukungugu	0,5	436
Total		8,13	6162

V.3.5.3. Production des semences pré base de maïs jaune bio fortifiées

Au total, 5.5ha de semences de maïs ont été installés dans deux stations de ISABU pour la production des semences de la catégorie des PB. Une seule variété a été mise en place à savoir, la nouvelle variété jaune de Maïs TZBR (Muzirampongwa). Les résultats obtenus dans les deux stations Bukemba et Mparambo sont repris dans le tableau ci-dessous :

Tableau 18 : Quantité de semences de pré-base pour les nouvelles variétés de maïs

Sites de production	Variétés en promotion	Superficie emblavée (ha)	Production (Kg)
Bukemba	TZBR (muzirampongwa)	2,5	3200
Mparambo	TZBR (muzirampongwa)	3	4 250
Total Maïs		5,5	7 450

Au total **82 722** Kg de semences de pré base ont été produites avec l'appui du projet PSSD en collaboration avec ISABU au cours de l'année 2023.

V.4. REALISATION DES ACTIVITES DU COPROSEBU



V.4.1. Objectifs du partenariat

L'objectif principal du partenariat est de promouvoir la mise en place d'un cadre organique de collaboration entre les acteurs qui œuvrent dans le secteur semencier du Burundi en vue de contribuer de manière remarquable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le projet PSSD a appuyé le COPROSEBU pour la mise en œuvre de ces activités qui sont principalement axées sur :

- ✓ Le développement d'une entreprise semencière privée,
- ✓ La création d'un environnement favorable et des services orientés vers les clients pour les petites, moyennes et grandes entreprises de semences ;
- ✓ L'intégration d'un processus de production intensif axé sur le marché utilisant des semences certifiées de haute qualité.

V.4.2. Les principales réalisations

Pour l'année 2023, les principales réalisations sont les suivantes :

- Formation de 58 agronomes des entrepreneurs semenciers sur l'acidité, la cartographie du sol et sur la gestion intégrée de la fertilité du sol
- 52 agronomes ont été formés sur la lutte contre les maladies et les ravageurs en collaboration avec ISABU et CABI à travers le projet Plantwise.
- 20 personnes constituées par les membres du secteur public et privés ont pris part aux cadres d'échanges sur l'évaluation de la précommande des semences de la première génération.

V.4.3 Synthèse des activités réalisées par le COPROSEBU de 2019 à 2023

Au cours des 5 dernières années de 2019 à 2023, le Projet PSSD a fortement contribué au renforcement du COPROSEBU pour le rendre plus dynamique et compétitif. En plus des différentes formations dispensées à l'endroit des membres du Collectif, Différents documents d'étude ont été produit, nous citons entre :

- Production d'un document de deuxième plan stratégique qui couvre une période de 7 ans de 2021-2027.
- Etude de faisabilité de la constitution d'un fonds de garantie pour le crédit agricole
- Production d'un document de Lobbying et de plaidoirie

- Etude de la mise en œuvre de la production des semences des différentes générations par les privés
- La conception du site web <http://www.coprosebu.org/> ainsi que la mise en ligne et boostage du site web par rapport aux autres plateformes ;
- La décentralisation des organes du COPROSEBU par l'ouverture des antennes provinciales ;
- La réintégration du COPROSEBU dans AFSTA (African Seed Trade Association)

VI. COMMUNICATION

Durant l'année 2023, les activités de communication ayant été réalisées pour le projet PSSD sont principalement les actions liées à la marque et la promotion des ventes des semences de qualité. Des actions de branding avec 53 banderoles, 562 T-shirt, 546 casquettes, 83 spots publicitaires radio avec 439 diffusions ont été effectuées durant les séances de 53 mini-foires pour les ventes des semences dans les milieux ruraux. Deux formations sur le développement de marque et marketing a été octroyés à tous les entrepreneurs semenciers appuyés par le projet, ensuite 8 séances de coaching ont suivi cette formation pour sa mise en application, plus de 80% des entrepreneurs semenciers appuyés ont leur propre marque à savoir des logos et des emballages personnalisés surtout pour les semences sèches. Un roll up pour le PSSD a été conçu et imprimé, le Plan national semencier a été multipliés et distribué aux partenaires du projet. 48 pancartes de visibilité sur les champs de promotions et les champs de production des semences avec des messages clés ont été conçues et installées chez les entrepreneurs semenciers. Le film sur les réalisations du PSSD en version courte a été produit. Et enfin 4 histoires de succès sur le projet ont été récoltés et ont été publiés sur les plateformes de IFDC Global.

VII. L'intégration genre dans les activités de PSSD

1. Réalisations importantes de l'année 2023 :

Vu que les femmes jouent un rôle crucial dans le secteur semencier au Burundi comme actrices clés de la production, du marketing et de la distribution des semences, le projet PSSD s'est engagé à développer des stratégies visant à intégrer les femmes et leur permettre de contribuer de façon plus conséquente au développement du secteur et à la sécurité alimentaire du Pays :

a- Renforcement des capacités :



Stratégies et activités : Des formations/sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles de l'utilisation des semences certifiées ont été organisées au tour des champs de démonstration mise en place par le projet avec un accent particulier à l'intégration genre.

Résultats importants :

✚ Au cours de l'année 2023, 12 236 femmes ont été formées sur 27794 exploitants soit un taux de participation féminine de **44 %**.

✚ Depuis le début du projet, le nombre des femmes ayant été formé est de 94 645 sur 206490 ménages agricoles formés au tour des champs de démonstration soit un taux de participation de **46%**

b- Accès aux semences de qualité :

Stratégies et activités :

- ✚ Mise en place des micro-emballages pour les semences certifiées
- ✚ Mise en place des points de ventes ruraux proches des femmes : distance d'approvisionnement en semences réduit ;
- ✚ Organisation des mini-foires semencières dans les zones les plus reculées ;

Résultats importants :

- ✚ Avec l'année 2023, 24 326 femmes ont pu accéder aux semences certifiées sur 75 798 ménages agricoles acheteurs des semences auprès des entreprises semencières privés, soit un taux d'accès de 32%.
- ✚ Depuis le début du projet, le nombre des femmes ayant achetées les semences certifiées est de 126 287 sur 335 855 ménages agricoles (soit 37.6% du total des clients).

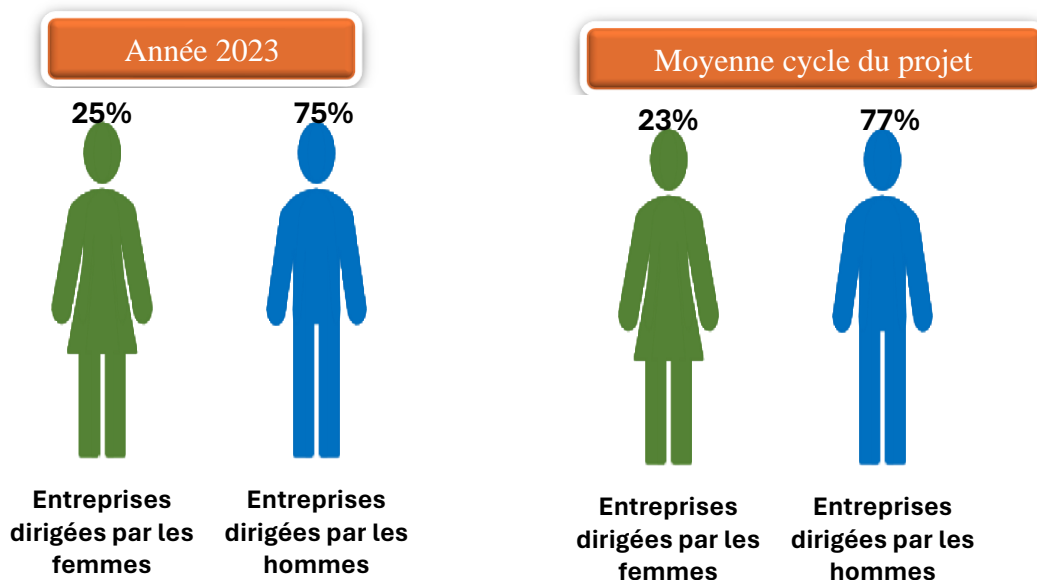
c- Accès au cofinancement

Stratégies et activités :

- ✚ Des séances de sensibilisations et coaching réalisées en faveur des femmes pour son adhésion au métier d'entrepreneuriat semencier.

Résultats importants :

Figure 9 : Pourcentage des entreprises gérées par les femmes



La figure 9 montre que le pourcentage des entreprises semencières gérées par les femmes en année 2023 est de 25%. En effet, les projets cofinancés dont les responsables sont des femmes est de 22 sur 88 projets en 2023. Depuis le début du projet, le nombre d'entreprises semencières gérées par les femmes a augmenté de 5%. Elles sont passées de 18% à 25% avec une moyenne du cycle de projet de 23%.

d- Employabilité des femmes :

Stratégies et activités :

- 🌱 Sensibilisation des entrepreneurs semenciers sur le rôle incontournable des femmes dans leurs activités et la contribution des entreprises semencières dans l'amélioration des revenus des femmes

Résultats importants :

Tableau 19: Nombre d'emplois créés par sexe et par culture en 2023

Culture	2023							
	Personnel permanent		Total	%F	Personnel temporaire		Total	%F
	H	F			H	F		
PDT	114	20	134	15	1 845	2 722	4 567	60
Maïs	64	4	68	6	3 549	6 446	9 995	64
Haricot	98	12	110	11	2 406	5 221	7 627	68
Total	276	36	312	12	7 800	14 389	22 189	65

Le tableau n°18 montre que la main d'œuvre temporaire utilisé par les partenaires privés du projet représente 65% des femmes tandis que le personnel permanent constitué par les agronomes et les veilleurs représente 12% des femmes.

Tableau 20 : Synthèse du nombre d'emplois créés par sexe et par culture de 2021 à 2023

Culture	2021				2022				2023				Total personnel permanent	Total personnel temporaire
	Personnel permanent		Personnel temporaire		Personnel permanent		Personnel temporaire		Personnel permanent		Personnel temporaire			
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
PDT	143	24	764	1 198	130	34	1631	1 961	114	20	1 845	2 722	465	10 121
Maïs	74	19	5 272	4 452	54	14	1914	2 650	64	4	3 549	6 446	229	24 283
Haricot	31	7	358	443	49	3	3287	3 433	98	12	2 406	5 221	200	15 148
Total	248	50	6 394	6 093	233	51	6 832	8 044	276	36	7 800	14 389	894	49 552

Le tableau 19 montre que 894 emplois permanents ont été créés dont 137 femmes, soit un taux d'employabilité féminine de 15% et 49 552 travailleurs temporaires ont été employés pour la main-d'œuvre saisonnière liée à la production de semences dont 28 526 femmes, soit un taux de 58%.

VIII. PARTENARIAT ET SYNERGIES AVEC LES AUTRES PROJETS

L'Ambassade du Royaume des Pays-Bas appuie le Burundi dans le cadre de son développement socio-économique depuis plus d'une vingtaine d'années. Les interventions ont été développées autour de 4 axes stratégiques à savoir : santé sexuelle et reproductive, Gouvernance et Etat de droit, sécurité alimentaire ainsi que le développement du secteur privé.

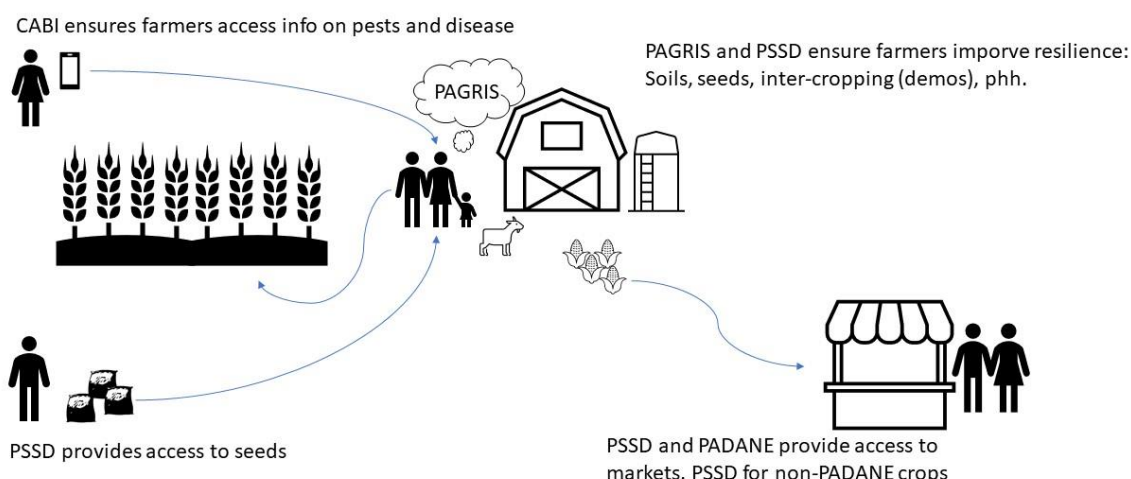
En 2015, EKN a organisé un atelier à l'intention de tous acteurs pour jeter un regard sur l'impact de ses interventions en focalisant l'attention sur le niveau de collaboration sur terrain, la coopération et les synergies entre les acteurs. Il a été constaté qu'il existe une collaboration faible qui se traduit par des doublons au niveau du groupe cible, et aussi une méconnaissance de ce que fait l'autre partenaire sur terrain. Cet état de fait résulte du manque de concertation au moment de la préparation des projets et lors de l'élaboration des plans annuels. De même lors de la mise en œuvre, il n'y a pas de partage d'informations et de planification conjointe même dans les domaines d'intérêt commun.

A l'issue de cet atelier, il a été recommandé de développer des synergies et créer des espaces d'apprentissage pour augmenter l'efficacité dans les interventions sur terrain.

Sur base de cette recommandation, différentes réunions ont été organisées entre le projet PSSD, PAGRIS, PADANE, AUXFIN et PADFIR pour le partage d'informations sur les activités en cours de mise en œuvre ainsi que les axes de collaboration possible.

A l'issue de ces différentes rencontres, les axes de collaboration entre les différents partenaires de EKN Burundi sont illustrés de la manière suivante.

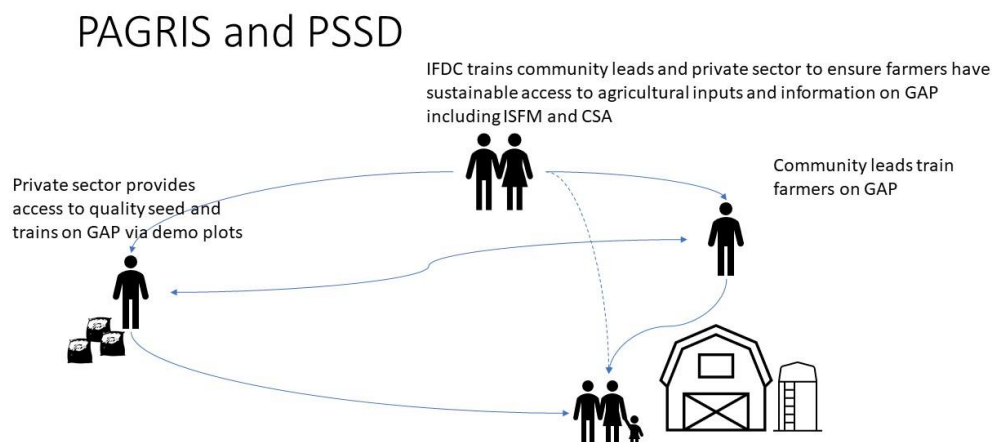
Collaboration between Dutch Partners



Les semences qui sont produites dans le cadre du Projet PSSD sont vendues dans les zones de PAGRIS et PADANE. La communauté sous l'encadrement des projets (PAGRIS, PADANE, AUXFIN etc--) qui constitue en quelques sortes un marché d'écoulement des semences certifiées produites par les partenaires de PSSD.

Comme résultats de synergie :

1. PSSD-PAGRIS :



- Des mini-foires ont été organisées conjointement par les projets PSSD et PAGRIS à l'endroit des exploitants de la zone d'action du PAGRIS, durant la période juin-Septembre 2023. Cette action « gagnant-gagnant » entre les entrepreneurs semenciers accompagnés par PSSD et les exploitants accompagnés par PAGRIS a été appréciée par les deux acteurs. Les exploitants accompagnés par PAGRIS savent actuellement où ils peuvent s'approvisionner en semences de qualité car les deux groupes d'acteurs ont décidé de rester en contact suite à la connexion que le projet PSSD a établi entre les deux groupes cibles. Ainsi, 16 mini-foires semencières ont été organisés dans 4 provinces sur 7 de la zone du projet PAGRIS à savoir Bujumbura, Gitega, Makamba et Muyinga. Les quantités des semences achetées dans la zone PAGRIS est de 95,4 tonnes de semences de pomme de terre, 8,458 tonnes de semences de haricot et 39,6 tonnes de semences de maïs.
- Dans le cadre de partenariat avec PAGRIS, deux coopératives BIRARONDERWA de la zone Buruhukiro de la province Rumonge et l'association RWIZIMBUTO de la zone KIGWENA représentées par des agri-chercheurs ont été formés par le projet PSSD sur les techniques de production et de certification des semences. A l'issue de la formation et de leur agrément, ces deux coopératives ont été appuyés par PSSD pour la production et commercialisation de semences de maïs sur une superficie de 20 ha et la mise en place de 60 champs de démonstration.

2. PSSD-AUXFIN :

Dans le souci de rendre plus accessibles les semences de qualité aux petits producteurs, une série de réunions a été organisée entre le projet PSSD et AUXFIN pour définir les axes de collaboration possibles. Les activités qui ont été développées pour une synergie sont le partage d'informations notamment sur :

- La liste des entrepreneurs semenciers appuyés par le projet pour l'exercice 2023 ainsi que les cultures sur lesquelles ils sont alignées à savoir la pomme de terre, le maïs et le haricot ;
- La disponibilité des semences en termes de volume de semences produites et certifiées ;
- Les entrepreneurs semenciers appuyés par PSSD sont maintenant connectés au marché virtuel via la plateforme « UMVA Market » mis en place par AUXFIN pour faciliter aux membres des G50 à accéder aux semences certifiées. A l'issue de cette synergie, la compagnie semencière SETRACO partenaire direct du projet PSSD dans la production et commercialisation des semences de maïs hybrides a signé

un contrat de vente en ligne Avec AUXFIN. La quantité de semences vendues dans les 11 provinces de la zone d'intervention de l'AUXFIN avec la saison A 2024 est de 15 049 kg à 3021 ménages agricoles.

IX SUIVI-EVALUATION

IX. 1. Evaluation finale du projet.

IX.1.1. Objectifs et procédures de conduite

L'objectif de cette évaluation était de mesurer si les objectifs du projet ont été atteints mais aussi mesurer son impact vis-à-vis des bénéficiaires. Pour bien mener cette activité, le projet a procédé aux étapes suivantes :

- Elaboration des termes de références pour le recrutement d'un consultant ou maison de consultance ;
- Publication des termes de références ;
- Sélection d'une maison de consultance,
- Elaboration et signature du contrat
- Entretien de clarification de la mission ;
- Validation conjointe du questionnaire avec la maison MDF

La phase de clarification de la mission a été suivie par la recherche du visa statique à l'INSBU pour avoir une autorisation de mener cette évaluation sur terrain.

Après obtention du visa statique, la maison MDF recrutée a collecté les données auprès des bénéficiaires du projet en se basant aux 5 critères d'évaluation : (i) la pertinence ; (ii) l'efficacité ; (iii) l'efficience ; (iv) l'impact et (v) la durabilité.

IX.1.2. Résultats issus de l'évaluation

En termes des résultats principaux de l'évaluation finale du projet on citera notamment :

- ✚ Le projet a influencé significativement l'utilisation des semences certifiées. En effet, dans les zones où le projet a mené ses interventions, le taux d'adoption des semences certifiées est de 53,22% alors que ce taux représentait 7.75% en 2017, période d'avant-projet.
- ✚ L'adoption des semences certifiées a par conséquent contribué à l'augmentation de la productivité. L'augmentation de la productivité a été signalé par 79.84% des ménages qui ont utilisé les semences certifiées entre les années 2018 et 2022.
- ✚ L'adoption des semences certifiées a contribué à l'augmentation des revenus des ménages agricoles. Entre 2017 et 2022, les ménages qui ont utilisées les semences certifiées ont un revenu 43% fois plus grand que ceux qui n'ont pas utilisé les semences de qualité.
- ✚ L'autonomisation des entrepreneurs semenciers qui conduit à la durabilité des acquis du projet. En effet, l'entretien des évaluateurs avec les entrepreneurs semenciers indiquent que presque la quasi-totalité de ces derniers vont continuer à produire et à vendre des semences certifiées avec les innovations que PSSD a introduites en leur égard. A titre exemplatif, 89% des entrepreneurs promettent qu'ils peuvent continuer la publicité de leurs semences à travers les radios et autres voies de publicité ; 85 vont continuer à implémenter des points de ventes dans différentes zones les plus reculées ; 72% vont promouvoir leurs semences à travers l'installation et l'animation des journées champêtres, etc.

X. LECONS APPRISES

Le projet PSSD est un projet qui a impulsé le changement en matière de l'utilisation des semences certifiées et par conséquent a contribué à l'amélioration des rendements et des revenus des ménages. Cette situation conduit à l'amélioration du bien-être des ménages car les ménages qui adoptent les semences sélectionnées sont plus à l'abri de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

La mise en œuvre du projet PSSD a également stimulé la demande qui, aujourd'hui, est de loin supérieure à l'offre ce qui demande plus d'effort en stratégies et synergies avec tous les intervenants dans le secteur semencier pour permettre l'accès des ménages aux semences de qualité.

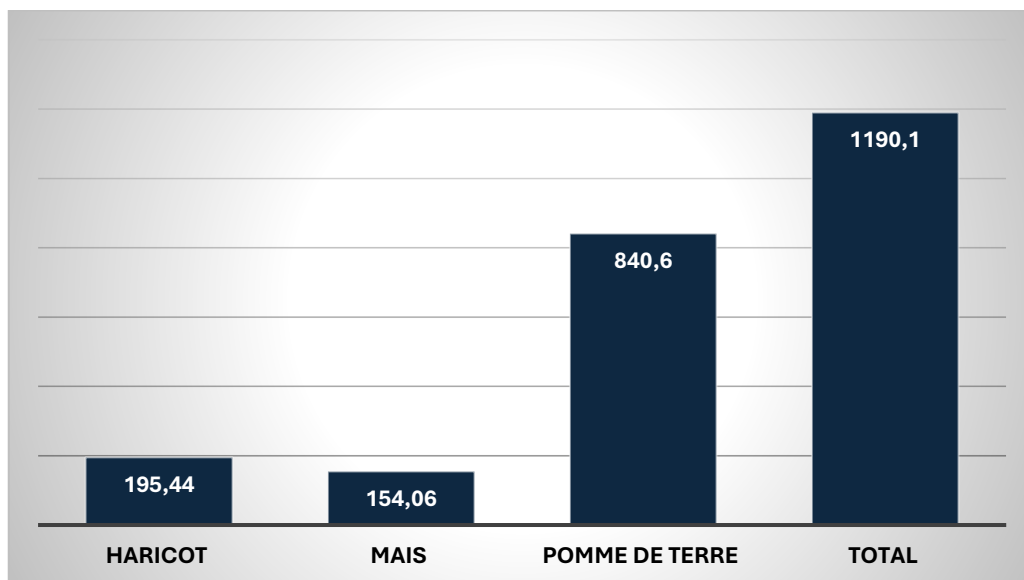
Les semences fournies aux ménages par les entrepreneurs semenciers sont de bonne qualité et permettent à ces derniers d'améliorer leurs rendements et revenus.

Les stratégies de production et de commercialisation des semences restent à améliorer pour répondre aux défis de disponibilité et d'accessibilité que les ménages ne cessent de décrier

XI. DURABILITE DU PROJET

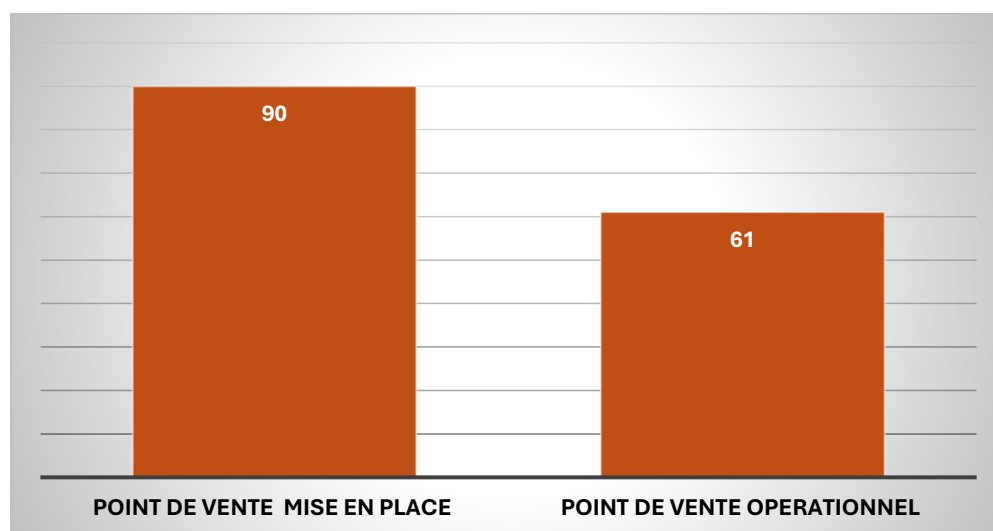
Au cours de l'année 2023, le projet a collecté des données auprès des entrepreneurs semenciers ayant travaillé avec le projet entre 2019 et 2022 mais qui n'ont pas de contrats pour l'année 2023. Les données recueillies auprès de 87 entrepreneurs sevrés montrent que 95,5% de ces entrepreneurs ont continué à améliorer leurs performances.

Figure 10: Quantités de semences en tonnes vendues par les entrepreneurs sevrés



Au moment de la collecte des données, le projet a essayé de documenter si les points de ventes mise en place par ces entrepreneurs sous forme de cofinancement sont encore fonctionnel. Les résultats de cette recherche montrent que 67,7% des points de vente sont encore opérationnel comme la figure en bas le montre

Figure 11 : Le nombre de points de vente Opérationnel



Bien que le projet PSSD s’est retiré, les partenaires ont continué à faire la promotion de leurs semences de qualité à travers les champs de démonstrations et d’apprentissage ainsi que l’enregistrement des participants aux journées champêtres.

Tableau 21 : Champs de démonstrations installés par les entrepreneurs sevrés

Culture	Champs de démonstration installés	Participants		
		Hommes	Femmes	Total
Haricot	130	761	670	1431
Mais	244	1095	1113	2208
Pomme de terre	-	-	-	-
Total	374	1856	1783	3639

Les données collectées sur terrain montrent que les entrepreneurs semenciers sevrés ont continué à produire et à vendre des semences certifiées aux ménages agricoles, ce qui garantit et témoigne la durabilité des actions des projets d’innovation mise en place dans le cadre du projet PSSD.

XII. DEFIS ET SOLUTIONS APPORTEES

Le Projet PSSD a enregistré de très bons résultats et des succès ont été enregistrés dans le secteur semencier avec une augmentation significative du volume des semences certifiées et vendus aux ménages agricoles. Malgré ces résultats, certaines contraintes majeures s’observent et subsistent encore, nous citons entre autres :

- ✓ Le problème de disponibilité des semences de premières générations produites l’ISABU surtout celle de la pomme de terre. Face à cette contrainte, le Projet PSSD a développé une activité en collaboration avec la recherche pour permettre aux entrepreneurs semenciers privés qui ont leurs propres serres pour accéder aux vitro plants et ainsi produire les mini tubercules et ainsi approvisionner les producteurs qui sont au niveau de l’aval de la filière. C’est ainsi qu’avec l’année 2023, le nombre de mini tubercules produits par le secteur privé ont considérablement augmenté passant de 441033 mini tubercules en 2022 à 879517 mini tubercules en 2023 pouvant emblaver une superficie de 20,9Ha pour la production des semences de la catégorie des souches ;

- ✓ Les contraintes d'accessibilité des semences certifiées de qualité aux ménages agricoles situés dans des endroits les plus reculés des centres d'approvisionnement. Pour faire face à cette problématique, le projet a continué l'organisation des mini foires semencières avant le début des saisons culturales et ces marchés locaux ont été organisés par les entrepreneurs semenciers partenaires du Projet avec une forte implication de l'administration depuis la commune jusqu'à la colline pour sensibiliser et mobiliser plus d'agriculteurs. Lors de ces mini-foires, différents outils de communication ont été utilisés et un grand volume de semences ont été achetées dans un court laps de temps. De plus, le Projet grâce à son approche partenariat public privé a favorisé la création d'un environnement semencier favorable à l'émergence du secteur semencier privé professionnel ;
- ✓ Les problèmes liés aux changements climatiques. Ces phénomènes naturels se manifestent souvent dans presque toutes les régions du Pays avec des conséquences néfastes sur les productions et les rendements en semences des entrepreneurs sur perturbent les saisons culturales et affectent considérablement le rendement en semences des entrepreneurs. Pour faire face à cette situation, le projet en collaboration avec la recherche a pu développer d'une part des variétés de maïs et de haricot à cycle court, mais aussi tolérantes à la sécheresse surtout le maïs hybrides. D'autre part, certains entrepreneurs semenciers ont mis en place des systèmes d'irrigation collinaires leur permettant de cultiver en toutes saisons. Le système est à la disposition d'un petit nombre d'entrepreneurs et s'avère indispensable d'aller à l'échelle avec la deuxième phase du Projet PSSD2 ;
- ✓ Retard d'approbation pour la prolongation du contrat du projet, ce qui a beaucoup affecté les résultats des entrepreneurs qui ont eu un contrat seulement d'une saison alors qu'avant, leurs contrats étaient annuels.

XIII. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS

A ce jour 335 855 agriculteurs ont acheté des semences auprès des partenaires du PSSD pour augmenter la production et le revenu via l'accès aux semences certifiées.

Le nombre de ménages agricoles ayant accès aux semences représente environ 19,2 % des 1 740 546 ménages agricoles estimés au Burundi (ENAB 2018).

De tous les clients, 126 267 étaient des femmes avec une proportion d'achat de **37,6 %**. Les femmes représentent **35,4 %** de tous les clients des semences de maïs composite, **40,9 %** de tous les clients des semences de maïs hybride, **41,2 %** de tous les clients des semences de haricot et **35,5%** de tous les clients de semences de pommes de terre ;

L'année 2023 a été caractérisée par l'évaluation finale du projet dont les résultats ont influencé de manière significative les changements chez les ménages agricoles au niveau de l'accès aux semences de qualité et au niveau du revenu et de la sécurité alimentaire.

Les résultats positifs exposés ci-dessus inspirent la confiance dans la capacité de IFDC à contribuer de manière significative en ce qui concerne les engagements du Royaume des Pays-Bas au ODD 2 des Nations Unies

Il est recommandé que pour la prochaine phase du projet PSSD 2, de se focaliser sur les principaux points suivants :

- ➡ Améliorer de façon significative la production des semences à travers l'utilisation des technologies de production les plus performantes comme les machines et l'irrigation
- ➡ Continuer à garantir la qualité des semences à travers les actions de stockage et conservation des semences pour protéger les semences contre les intempéries climatiques
- ➡ Mener des actions qui conduisent à la réduction des prix des semences
- ➡ Continuer la promotion des semences à travers la conduite des champs de démonstrations et autres moyens de publicité ;

- Renforcer la coordination et la synergie parmi les partenaires/acteurs au développement pour aligner leurs actions dans le développement du secteur semencier privé ;
- Investir dans le développement variétal en renforçant les capacités techniques et financières de l'ISABU ;
- Renforcer la production des semences de 1^{ère} génération par le transfert de technologie aux producteurs privés qui en ont la capacité
- Continuer à collaborer avec les services du ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage pour améliorer davantage le climat des affaires à travers une législation en faveur du développement du secteur semencier privé ;
- Initier l'établissement des partenariats entre les entrepreneurs semenciers et les institutions financières pour accéder aux financements ;
- Renforcer les séances de formations, sensibilisations et coaching de tous les acteurs de mise en œuvre pour intégrer de plus la dimension genre ;
- Inclure les articles spécifiques motivant l'intégration genre dans les termes de références sur les projets de cofinancements et dans les contrats des partenaires.

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice de suivi évaluation

Results	Indicateurs FNS	Unit	Targeted by the end of project	2019		2020		2021		2022		2023	
				Planifié	Réalisé	Planifié	Réalisé	Planifié	Réalisé	Planifié	Réalisé	Planifié	Réalisé
Impact	2. Number of family farms that doubled productivity and/or income	number	36 200			2 400		4 800		12 000		17 000	5 407
Outcomes	2.1 (Cumulative) Number of family farms with increased productivity (and/or income)	number	85 000	-		12 000		24 000		60 000		85 000	66 120
	2.2 Number of family farms with improved access to input	number	178 000	15 000	10366	30 000	96964	75 000	95315	75 000	49 450	125 000	85 826
Outputs	2.x.1 Number of family farms directly reached	number	178 000	15 000	39349	30 000	54264	75 000	63327	58 000	36 965	125 000	75 241
	2.x.2 Number of family farms indirectly reached	number											
Enablers	4.1 Number of farmers that adopted research	number	178 000	15 000		30 000		75 000		58 000	49 450	125 000	75 271

	results/knowledge/new technologies												
	4.3 Number of FNS-relevant knowledge institutions that perform better	number	4			1	4	2	4	4	4	4	4
	5.1 Number of jobs supported in agricultural chains/sectors	number					33147				15 160		
	5.3 Number of businesses co-investing in FNS activities	number	12	5	33	7	26	10	51	12	77	88	141
	7.1. Number of improvements in major (inter)national FNS policies/laws	number	5	-	5	-	5	-	3	-	1	-	1

ANNEXE 2 : HISTOIRES DE SUCCES

Jean claude NKURUNZIZA

« J'ai commencé à multiplier les semences en 2016. Je multiplie les semences de maïs composite ZM621 et ceux de haricot. Je cultive les bases et j'approvisionne les petits producteurs en semences certifiées. Ma collaboration avec IFDC à travers son projet PSSD date de 2020. Avant l'appui du projet, je cultivais 4 ha seulement. Maintenant, j'en suis à 15 ha ! La production est bonne mais tout dépend des conditions climatiques. Pour le maïs, j'ai eu 25 tonnes et pour le haricot 19 tonnes. J'ai commencé à travailler avec un capital de 2 millions de francs burundais, actuellement, il oscille entre 40 et 50 millions de fbu par saison culturale ! Le projet m'a soutenu aussi pour la construction d'une aire de séchage, achat des parasols et mégaphones utilisés lors des foires semencières. J'ai aussi construit mon point de vente grâce à l'appui du projet. »



Congrégations des frères de la miséricorde partenaire du PSSD Mini foire pour faciliter aux agriculteurs d'avoir l'accès aux semences de qualité



Mini-foire effectuée à Gitega

Gihamagara de la province Gitega, dans les de Gitega et Itaba. Ici s'ajoute les sites de et Gatonde dans les communes de Shombo et de la province Karusi. Sur tous ces sites, la congrégation a pu vendre 11 tonnes sur 10 tonnes première mini-foire 2023 A. Les variétés de vendues étaient de six tonnes six cents cinquante-demi-kilos de la variété NDINAMAGARA et tonnes trois cent soixante-cinq kilos de la Variété

IFDC Burundi à travers le projet Le PSSD (private seed sector development) en collaboration avec les entrepreneurs semenciers a organisé une série des mini-foires pour faciliter aux agriculteurs vivants dans les milieux ruraux lointains d'avoir accès facile aux semences de qualité. La Congrégations des frères de la miséricorde, un des partenaires dans cette activité l'a exécutée dans les cinq sites de vente sur les six. Il s'agit



Vente des semences de pomme de terre

des sites de Mubuga, Rutoki et

communes Nyarunazi Nyabikere

prévues la semences quatre et quatre

VICTORIA. Cette quantité a permis à servir 472 clients dont deux 249 hommes et 223 femmes. Grâce à l'augmentation des clients de semences, la congrégation prévoit augmenter la quantité de production des semences pour satisfaire tous nos clients. Aussi, c'est très important de créer d'autres points de vente dans les différents lieux pour servir le grand maximum en l'occurrence les petits exploitants agricoles.

Pour clore, Congrégations des frères de la miséricorde, remercie vivement IFDC à travers son projet PSSD qui s'est donné l'initiative de nous cofinancer à 50% les mini-foires pour la saison culturale 2023A, Ça a beaucoup contribué à écouler les semences de pomme de terre, à sensibiliser les petits producteurs à l'usage des semences de qualité et à rendre disponible et accessible les semences sélectionnées. Même si la région de KIRIMIRO n'est pas cible dans la production des semences de pomme de terre, nous voyons que le besoin est là. Avant, les petits producteurs devraient se rendre dans les autres provinces de Mwaro et de Bujumbura rural pour se procurer des semences de pomme de terre.

Annexe 2 : TERMES DE REFERENCE POUR LE COFINANCEMENT DES ENTREPRISES SEMENCIERES PRIVEES DANS LA VENTE DIRECTE DES SEMENCES CERTIFIEES AUX PETITS PRODUCTEURS DE LA SAISON 2024 A et B

I. Contexte et justification

Au cours de la prochaine décennie, la EKN vise à soutenir les objectifs interdépendants consistant à permettre aux ménages de surmonter l'insécurité alimentaire (ODD 2.3), à autonomiser les femmes et à s'attaquer à la pauvreté pour réduire l'insécurité. La EoKN s'est engagée à aider 8 millions d'exploitations agricoles familiales à doubler leur productivité et/ou leurs revenus d'ici 2030 en leur donnant accès à des intrants et à des financements de qualité, en renforçant l'engagement du secteur privé, en rendant les systèmes alimentaires plus durables et en se concentrant sur les personnes et les régions vulnérables.

Pour soutenir les progrès vers ces objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) au Burundi, l'IFDC a reçu un financement de la part de l'Ambassade des Pays Bas pour faire une extension du Projet PSSD. Notre approche repose sur la conviction que l'amélioration des moyens de subsistance, l'augmentation de la sécurité alimentaire et l'amélioration des résultats environnementaux résultent de la fourniture aux agriculteurs de technologies plus efficaces et plus rentables sur le plan nutritionnel et du renforcement des systèmes de marché et des politiques connexes.

Le PSSD permettra de développer et d'industrialiser le secteur des semences, en progressant vers un secteur plus mature et plus compétitif, capable d'innover grâce à un environnement réglementaire favorable aux entreprises, à un secteur privé dynamique et à une base de consommateurs solide.

Pour atteindre ces objectifs, l'extension proposée du PSSD conservera l'objectif principal du PSSD, à savoir une industrie semencière dynamique et durable dirigée par le secteur privé, et mettra l'accent sur l'industrialisation du secteur semencier et le développement continu d'un environnement propice aux affaires. Le PSSD lancera de nouvelles initiatives pour aider les ménages de petits exploitants agricoles à améliorer leur résistance aux chocs climatiques et économiques externes. Les cultures cibles du projet sont le maïs, le haricot, la pomme de terre et les légumes. Il s'agit des cultures de base qui sont facilement accessibles pour les petits producteurs. Ces cultures ont été choisies sur base d'un certain nombre de critères dont notamment

(1) le manque de semences de qualité acceptable, (2) l'importance relative des semences de qualité pour obtenir un bon rendement

L'extension du PSSD est essentielle pour maintenir la dynamique avec les partenaires du secteur privé. Cet investissement opportun garantira que la production de semences, les ventes et les activités de vulgarisation menées par le secteur privé pourront être entreprises au cours de la saison agricole A de 2023, la principale saison de croissance. Pour une prise en compte de la dimension genre, le projet priorisera les femmes entrepreneurs ayant les mêmes conditions d'éligibilité que les hommes dans le but d'atteindre si possible

30% des femmes entrepreneurs. En même temps, l'intégration des jeunes entrepreneurs semenciers qui remplissent les critères exigés sera considérée.

C'est dans ce cadre que l'IFDC, à travers le Projet PSSD, lance un appel à manifestation d'intérêt sont lancés uniquement aux entrepreneurs semenciers privés qui sont dans le circuit formel et qui figurent dans la base de données de l'ONCCS pour le cofinancement des projets d'innovation liés aux activités de vente directe des semences de qualité aux petits producteurs.

II. Zones d'intervention du Projet

Le Projet PSSD par son expérience cofinance aux maximums les entrepreneurs retenus pendant deux années successives s'ils ont atteint les objectifs de performances convenus dans les sous accords et sont sevrés après cette période pour donner la chance à d'autres sociétés semencières émergentes. Cette période permet de sevrer des entreprises qui sont suffisamment, techniquement et financièrement autonomes. Comme mentionné ci haut, les cultures concernées par ce cofinancement sont la pomme de terre, le maïs, le haricot et les légumes.

Toutes les provinces du pays sont éligibles : aller à l'échelle et développer vers la création d'une industrie semencière. Toutefois, les soumissionnaires doivent se référer sur la cartographie suivante :

*Pomme de terre : Bujumbura, Bururi, Cibitoke, Kayanza, Muramvya, Mwaro ;

* Maïs/haricot/Légumes : toutes les provinces à l'exception des provinces éligibles pour la pomme de terre ;

III. Eligibilité des activités pilotes à cofinancer.

Les activités éligibles pour le cofinancement sont ceux qui ont le potentiel d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des semences de qualité auprès des producteurs utilisateurs finaux des semences.

Les activités prioritaires qui seront cofinancées sont surtout liées à la production afin d'augmenter le volume des semences certifiées aux ménages agricoles et ainsi que les activités relatives à la promotion des semences de qualité tel que l'installation des champs de démonstrations.

Sans être exhaustif, les activités qui peuvent être financés, par ordre d'importance, sont les suivants :

- ✓ Les initiatives qui permettent une augmentation de l'efficacité de production : mécanisation agricole, irrigation, hangar de stockage et les activités post-récolte afin d'augmenter le volume de semences certifiées aux petits producteurs ;
- ✓ Les initiatives de production, marketing et de promotion d'utilisation des semences certifiées ;
 - Installation des micro-champs de démonstrations rurales ;
 - Stratégies de communication et marketing à caractère communautaire sur l'utilisation des semences certifiées ;
- ✓ Les activités de vente et distribution des semences de qualité ;

- oAgents de vente mobile ;
- oPoints de vente ruraux ;
- oActivités de vente pendant les jours de marché ;
- oActivités de vente dans les événements connus (journée mondiale de l'alimentation, forums paysans, etc.) et dans des zones d'actions des projets appuyés par l'EKN (PADANE, PAGRIS, AUXFIN) pour une synergie ;
- ✓ Les équipements de micro-emballage (1 kg, 2 kg, 3 kg et 5 kg) pour le cas des semences sèches comme le haricot et le maïs.
- ✓ Les équipements de traitement de semences et de manutention post récolte ;

IV. Critères d'éligibilité du demandeur.

Les entreprises semencières potentielles pour bénéficier des appuis du projet sont ceux situés dans la base de données de l'ONCCS et qui sont restés actifs depuis 2019 à 2023, la priorité sera donnée aux entrepreneurs implantés de préférence dans les nouvelles zones/communes d'extension du Projet PSSD ;

En plus de ces critères, le demandeur doit satisfaire aux conditions suivantes :

1. Posséder des terrains propres et/ou location pour la production des semences (annexer le contrat de location) ;
2. Etre une personne physique, morale ou coopérative agricole investie dans la production et/ou la commercialisation des semences (Pour les personnes morales ou coopératives, il faut présenter des documents qui prouvent l'enregistrement à l'ANACOOOP pour les coopératives et ADB pour les personnes morales) ;
3. Montrer son adhésion au programme dolomie sur présentation d'un certificat d'analyse du sol récent soit de l'année 2022 ou 2023 délivré par l'ISABU ;
4. Pour les entreprises semencières émergentes :
 - ✓ Avoir au moins une année de production des semences ;
 - ✓ Posséder au moins un certificat d'analyse des semences délivré par l'ONCCS pour l'année 2022 ou 2023 ;
5. Pour les entreprises semencières qui ont été sevrées :
 - ✓ Avoir au moins 3 ans d'expérience dans la production et/ou la commercialisation des semences et posséder des certificats d'analyses de semences délivrés par l'ONCCS pour les 3 dernières années successives de 2020 à 2022
 - ✓ Avoir continué à produire régulièrement les semences après les appuis apportés par le projet ;
 - ✓ Avoir mise en place au moins une superficie minimale égale à celle qui avait été cofinancée par le projet, faute de quoi la demande est refusée ;
 - ✓ Les activités éligibles pour le cofinancement sont les suivantes :
 - Les infrastructures et équipements qui améliorent l'efficacité de la production ;

- Les activités innovantes de vente/commercialisations à mettre en œuvre dans les nouvelles zones d'extension (développement des points de vente mobiles, utiliser des agro dealers/agents de vente, publicité/promotion/marketing, etc..) ;
6. Avoir un volume moyen annuel de semences certifiées conformes d'au moins 40 tonnes pour la pomme de terre, 6 tonnes pour le maïs et 5 tonnes pour le haricot durant les 3 dernières années de production. Ces volumes de semences doivent être attestés par les certificats d'analyse de l'ONCCS ;
 7. Etre prêt à investir au moins 50 % de la valeur du projet soumis pour la demande de cofinancement. IFDC va engager les premiers fonds quand l'entrepreneur aura déjà engagé au moins 40% de ses fonds propres ;
 8. Pour s'assurer de la disponibilité des fonds en espèces, l'entrepreneur doit présenter une garantie bancaire équivalent à au moins 50 % du coût total du projet ou présenter des documents justificatifs qui montrent les dépenses déjà engagées pour la saison 2024A ou prouver la disponibilité d'un stock physique d'intrants ;
 9. Pour les infrastructures ou équipements, l'entrepreneur doit présenter un plan avec devis ou les informations qui montrent le détail des coûts ;
 10. S'engager à utiliser la subvention reçue dans la vente directe des semences de la catégorie des certifiées aux petits producteurs. L'Entreprise devra présenter un plan de projection de développement du marché (zones dans lesquelles elle va vendre ses semences) ;
 11. Pour la demande de cofinancement de la production des semences, le soumissionnaire devra avoir une infrastructure de stockage bien appropriée pouvant contenir le volume proposé. Pour la demande de cofinancement de l'infrastructure ou équipement, le soumissionnaire devra montrer un volume suffisant pouvant être produit ou conservé. L'entrepreneur ne peut que demander un seul type de cofinancement (Production, Infrastructure ou équipement) sauf pour les équipements de traitement post récolte ;
 12. Au moment de la soumission, présenter un acte d'engagement de tenir une comptabilité des activités de production des semences à mettre en œuvre dans le cadre du cofinancement ;
 13. Remplir correctement toutes les informations requises dans le formulaire de demande de cofinancement qui se trouve en annexe aux présents termes de référence ;
 14. Posséder un document de business plan pour une période d'au moins 5 ans constitueraient un avantage.

V. Période d'exécution du projet.

La durée prévue pour la mise en œuvre du projet cofinancé ne doit pas dépasser 12 mois, à compter de la date de signature du contrat.

VI. Procédure de sélection des sociétés semencières.

La sélection du projet est toujours subordonnée à la vérification du budget et si nécessaire à son adaptation commune avec le demandeur (pour le projet présélectionné). En dépit de ces modifications, le pourcentage de cofinancement restera inchangé. *IFDC se réserve le droit de vérifier, par toute forme que ce soit, la véracité des informations mentionnées dans le dossier de demande.*

La falsification d'un document soit la proposition d'un projet qui présente peu d'informations et/ou des informations contradictoires peuvent automatiquement entraîner le rejet de la demande. Les demandes seront évaluées par une commission interne au sein du projet PSSD sur base des étapes et critères mentionnés dans la grille d'évaluation.

Etape 1 : Réception, ouverture et vérification des demandes.

Cette étape consiste à une présélection. Il s'agit de vérifier si :

- ✓ Les activités soumises se trouvent dans la liste des activités éligibles pour le cofinancement ;
- ✓ Le demandeur remplit les critères d'éligibilité ;
- ✓ La date limite de soumission est respectée ;
- ✓ La demande est introduite suivant le formulaire de l'annexe 1 ;
- ✓ Le budget et le chronogramme sont annexés comme indiqués dans les lignes directrices.

Après la séance d'ouverture et de vérification du formulaire de demande, la commission va transmettre, au Team Leader du projet, la liste des dossiers présélectionnés.

Etape 2 : Evaluation des dossiers présélectionnés.

Les demandes admises à l'évaluation (présélectionnées) seront analysées selon l'approche qualité/coût. Une visite préalable de terrain sera effectuée par une commission avant l'octroi du cofinancement.

VII. Octroi du cofinancement.

Au terme de l'évaluation et avant la signature des contrats, les entreprises semencières retenues sur base des critères définis dans les présentes directives, recevront une notification de la sélection.

A la réception de cette notification, le bénéficiaire fournira les preuves de son identité et de ses capacités techniques et financières. Il s'agit entre autres des :

- ✓ Documents d'identification de l'Entrepreneur-coopérative investi dans le domaine des semences ;
- ✓ Toute autre pièce justificative demandée par le projet ;
- ✓ Accepter que le déboursement se fasse sur base des performances réalisées ;

Les documents justificatifs requis doivent être fournis sous la forme d'originaux ou de photocopies selon les cas.

VIII. Présentation de la demande.

VIII.1. Formulaire de demande.

Le demandeur du cofinancement doit obligatoirement remplir le formulaire de demande en annexe 1. Le demandeur est tenu de respecter le format et remplir les paragraphes et les pages dans l'ordre, pour faciliter son évaluation. Les demandes seront soumises en français.

Un formulaire de budget est également mentionné en annexe 2. Une demande est soumise par courriel électronique sous format PDF signé et scellé.

VIII.2. Retrait des Termes de Référence, dépôt des dossiers.

Les Termes de références et le formulaire de demande et les annexes sont à retirer au bureau de IFDC Burundi tous les jours ouvrables de 8h 00 à 12h00 et de 13h30 à 16h 30.

Les dossiers de demande seront envoyés à l'adresse électronique suivante : ifdcburundi@ifdc.org avec copie à mbeun@ifdc.org et cmurerwa@ifdc.org, au plus tard le 18 août à 16 heures 30 minutes.

Fait à Bujumbura le 18/7/2023.

Préparé par :

Gilbert BUHANZA

Gilbert Buhanza Jul 18 2023

Agronome Semence

Approuvé par :

Claudine MURERWA

Claudine Murerwa Jul 18 2023

Team Leader PSSD

Annexe 1 : Formulaire de Demande de Cofinancement

1. Identité du demandeur

Nom de l'Entrepreneur semencier/coopérative	
Statut juridique	
Adresse & Contacts	
Date de création de l'Entreprise/Coopérative/Association ou de début des activités pour le cas d'une personne physique	
Zone de production (Province/Commune/Colline)	
Zone de vente (Province/Commune/Colline)	
Indicateurs : a- Indiquer la superficie en production des semences au moment	

<p>de la soumission</p> <p>b- Indiquer le volume de semences en stock au moment de la soumission</p> <p>c- Indiquer le volume moyen annuel produit avant cette demande de cofinancement</p> <p>d- Indiquer le volume additionnel de semences à produire avec la demande de cofinancement</p> <p>e- Indiquer la capacité de stockage des hangars en possession</p> <p>f- Indiquer le nombre de points de vente en possession</p> <p>g- Indiquer le nombre d'agents de vente (indiquer le nombre de femmes et le nombre d'hommes)</p>						
<p>Objectifs des activités d'innovation</p> <p>a- Décrire les activités à mettre œuvre (hangar de stockage, irrigation, égraineuse, production des semences, ...)</p> <p>b- Indiquer les cultures/variétés cibles à produire et à vendre</p> <p>c- Définir les objectifs (volume) de vente de semences</p>						
<p>Chiffres d'affaires de la production des semences de la culture pour laquelle on demande le cofinancement</p>	<p>Culture :</p>	<p>2019</p>	<p>2020</p>	<p>2021</p>	<p>2022</p>	<p>2023</p>
	<p>Volume commercialisé en tonnes</p>					

	Valeur/ revenu brut en FBu					
Expérience dans la vente aux petits producteurs	<p>Volume de production sur les 3 dernières années :</p> <p>Volume de semence vendue aux petits producteurs sur les 3 dernières années (inférieur ou égal au total du tableau en haut) :</p> <p>Nombre de petits producteurs servis en semences durant les 3 dernières années :</p>					
Nombre d'employés	<p>Nombre d'employés permanents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Engagés dans la production de semences (indiquer le nombre de femmes et le nombre d'hommes) durant les 3 dernières années : ✓ Engagés dans la vente de semences (indiquer le nombre de femmes et le nombre d'hommes) durant les 3 dernières années : <p>Nombre d'employés temporaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Engagés dans la production des semences (indiquer le nombre de femmes et le nombre d'hommes) durant les 3 dernières années : ✓ Engagés dans la vente des semences (indiquer le nombre de femmes et le nombre d'hommes) durant les 3 dernières années : 					
Expérience dans le partenariat	<p>Partenariats antérieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous déjà bénéficié d'un cofinancement ou financement de la part d'un bailleur pour les activités de production, vente/distribution de semences : • Si Oui, <ul style="list-style-type: none"> ✓ Quand ? ✓ Qui ? ✓ A quel taux donné par le bailleur ? • Donner le nom du bailleur, l'année et le type de cofinancement ou financement : <p>Partenariat en cours</p>					

	<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous un partenariat de cofinancement ou financement en cours pour les activités de production, vente/distribution de semences : • Si Oui, donner le nom du bailleur et le type d'appui (Hangar, Production, Intrants agricoles, Equipement, ...) :
Expérience dans la gestion des entreprises semencières	<p>Avez-vous un système de comptabilité/gestion financière ?</p> <p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
	Si oui, quels sont les outils que vous utilisez :
	Livre de caisse <input type="checkbox"/> Fiche de stock <input type="checkbox"/> Listes de paie <input type="checkbox"/>
	Registre d'enregistrement des dépenses <input type="checkbox"/> Bilan comptable <input type="checkbox"/>
	Logiciel de comptabilité/gestion financière <input type="checkbox"/>
	Nombre d'agents employés en comptabilité (indiquer le nombre de femmes et le nombre d'hommes) :
	Donnez une brève description de la gestion de votre entreprise semencière (organisation des activités, organisation de la prise de décision, suivi/contrôle financier, formation dont vous avez bénéficié, etc.) max 1 page
Personnes de contact & fonction en dehors de IFDC	

2. Résumé de la demande

Titre du projet	
Objectif (s)	
Lieu de l'action	

Durée du projet	
Résumé des coûts des investissements prévus (voir format Excel)	Total des coûts éligibles : <input checked="" type="checkbox"/> Contribution du promoteur..... , soit 50 % <input checked="" type="checkbox"/> Cofinancement demandée..... ; soit 50 %
Référence bancaire	Compte n°..... Ouvert à

Nom & Prénom	
Fonction	
Organisation	
Date et signature	

Annexe 2 : Justification du projet

Décrivez brièvement le projet soumis par rapport aux critères suivants :

A. Pertinence

Le critère de pertinence concerne notamment l'adaptation de la demande par rapport aux objectifs du projet et à la contribution de l'entrepreneur à la réalisation de ses propres objectifs et les objectifs du projet en particulier la disponibilité et la vente des semences de qualité.

B. Efficacité et efficience

L'efficacité est analysée sur base d'une description de l'action, des objectifs, des résultats attendus et des activités proposées par rapport au business plan. L'analyse montre aussi le rapport entre la contribution demandée et les crédits/apports propres de l'entrepreneur.

C. Impact et durabilité.

Le projet doit montrer que l'entreprise semencière est rentable. Une précision du pourcentage d'augmentation de production et vente des semences de qualité.

D. Analyse des risques.

Donner une brève description sur l'environnement du business développé par le demandeur de cofinancement (contraintes liées à la production et commercialisation des semences)

Annexe 3 : Détails des coûts du projet et/ou Devis estimatif des travaux

Libellé	Coût Unitaire	Quantité	Fréquence	Coût Total	Part IFDC	Part Partenaire
I. Activité1 :						
I.1.						
I.2.						
I.3.						
I.4.						
I.5.						
I.6.						
Sous total I						
Contribution en %						
II. Activité2 :						

II.1.						
II.2.						
II.3.						
II.4.						
II.5.						
II.6.						
Sous total II						
Contribution en %						
III. Activité3 :						
III.1.						
III.2.						
III.3.						
III.4						
III.5						
III.6						
Sous total III						
Total I+II+III						
Contribution en %						

